

DÉPARTEMENT DU NORD



COMMUNE DE MOUVAUX

Enquête publique unique portant sur l'aménagement du sentier des Prieux, de la rue de Verdun et du carrefour avec la rue Lorthiois à Mouvaux, comportant une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, une enquête parcellaire et une enquête sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme communautaire.

du 6 septembre au 4 novembre 2016

dossier N°: E16000100/59

RAPPORT  
DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR



Claude Huart

Commissaire-Enquêteur\*

2/12/2016  
*C. Huart*

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>RAPPORT</b> .....  | <b>3</b>  |
| I - OBJET DE L'ENQUÊTE ET CADRE JURIDIQUE .....                   | 4         |
| <b>1.1- Préambule</b> :.....                                      | <b>4</b>  |
| <b>1.2- Objet de l'enquête</b> :.....                             | <b>5</b>  |
| <b>1.3- Cadre juridique</b> .....                                 | <b>7</b>  |
| II – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....                | 10        |
| <b>2.1- La désignation des Commissaires Enquêteurs</b> :.....     | <b>10</b> |
| <b>2.2- La composition du dossier</b> :.....                      | <b>11</b> |
| <b>2.3- La concertation préalable d'enquête</b> : .....           | <b>11</b> |
| <b>2.4- Le déroulement de l'enquête</b> :.....                    | <b>12</b> |
| <b>2.5- L'information du public</b> :.....                        | <b>14</b> |
| <b>2.6- Les permanences effectuées</b> : .....                    | <b>16</b> |
| <b>2.7- La clôture de l'enquête</b> :.....                        | <b>16</b> |
| III- SYNTHÈSE ET ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....          | 17        |
| <b>3.1- Synthèse des observations du public</b> :.....            | <b>17</b> |
| <b>3.2- Analyse des observations du public</b> : .....            | <b>17</b> |
| <b>3.3- Les réponses du pétitionnaire</b> :.....                  | <b>59</b> |
| <b>3.4 le point de vue du Maire de la Ville de Mouvaux</b> :..... | <b>79</b> |
| <b>3.5- Remarques du Commissaire-Enquêteur</b> : .....            | <b>84</b> |

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIeux, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

## RAPPORT

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIeux, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

## I - OBJET DE L'ENQUÊTE ET CADRE JURIDIQUE

### 1.1- Préambule :

La présente enquête publique porte sur :

- ❖ La Déclaration d'Utilité Publique relative à l'aménagement du sentier des Prioux / rue de Verdun, à Mouvaux comprenant :
  - L'aménagement du sentier des Prioux
  - Le réaménagement de la rue de Verdun, partie comprise entre le sentier des Prioux et la rue Lorthiois.
  - L'aménagement du carrefour entre la rue de Verdun et la rue Lorthiois
- ❖ La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de La Métropole Européenne de Lille (MEL).
- ❖ Conjointement à la présente enquête a lieu également l'enquête parcellaire en application des articles L.131-1 et R 131-1 et suivants du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Ce projet est porté par l'Unité Territoriale de Tourcoing-Armentières, Direction Espace et Voirie, Pôle Réseaux et Services, de la Métropole Européenne de Lille.

Aujourd'hui un projet d'aménagement est également prévu sur la portion de voirie comprise entre la rue de Verdun et la rue de Turgot mais à ce jour il n'y a pas d'échéance prévue pour la réalisation des travaux.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

## **1.2- Objet de l'enquête :**

Une enquête publique est ouverte lorsque des travaux ou aménagements sont susceptibles d'affecter l'environnement, en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées.

Le présent dossier d'Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique concerne l'aménagement d'une voirie à sens unique en lieu et place du sentier piétonnier des Prieux et de la rue de Verdun (entre la rue Lorthiois et le sentier des Prieux) à Mouvaux.

Le présent dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique est réalisé dans le but d'acquérir des terrains en vue de la réalisation du projet élaboré par la Métropole Européenne de Lille.

Cette DUP emporte la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille (articles L 153-54 et L 153-52 à L 153-58 et R 513-13 à R153-17 du Code de l'urbanisme).

Le maître d'ouvrage pour ce projet est la Métropole Européenne de Lille - Direction Espace Public et Voirie.

La ville de Mouvaux procède depuis quelques années à une restructuration importante de son territoire sur les plans viaire, urbanistique et commercial.

La mise en œuvre de la ZAC « Cœur de ville », la construction de programmes d'habitat et de commerces sur les friches industrielles favorisent le renouvellement de cette ville et participent à la rendre attractive et agréable à vivre.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

Actuellement les habitants du quartier des Francs et de la rue Lorthiois accèdent aux équipements scolaires et sportifs de la rue Mirabeau via la rue des Ravennes.

Le rabattement sur un axe unique des déplacements journaliers du quartier des Francs engendre aujourd'hui quelques difficultés de circulation. La création d'environ 150 logements et d'un EHPAD sur le site de Carbonisage des Francs ne fera qu'accentuer ces difficultés.

Le projet d'aménagement de voirie soumis à enquête figure depuis 1975 dans les documents d'urbanisme, notamment sous la forme d'emplacements réservés d'infrastructure inscrits au Plan d'Occupation des Sols puis au Plan Local d'Urbanisme (emplacements réservés d'infrastructure n°1 et 3 au profit de la Métropole Européenne de Lille ( ex- Lille Métropole Communauté Urbaine)).

Il convient par ailleurs de préciser que l'emprise réservée prévue au POS et reprise au PLU par l'emplacement n°3 en infrastructure est de 20 mètres de large sur le Sentier des Prieux.

L'urbanisation du secteur depuis 39 ans a donc été fortement influencée par l'existence de ces emplacements réservés d'infrastructure: une emprise inconstructible a ainsi été constituée dans le tissu urbain de la ville de Mouvaux.

Aux termes du permis de construire groupé déposé par LOGINOR « Les Jardins de Mouvaux» le 21/09/1978, les divisions cadastrales avaient déjà été réalisées dans le but de la réalisation de cette voie.

Les acquéreurs des différentes parcelles ont donc tous acquis leurs parcelles en pleine connaissance de cause, sachant qu'à première demande de la collectivité, les parcelles détachées devaient être rétrocédées gratuitement à la collectivité. Ces mentions étaient d'ailleurs intégrées dans les différents actes d'acquisition notariés.

Certaines parcelles détachées appartiennent de ce fait d'ores et déjà à la Métropole Européenne de Lille.

Les terrains nécessaires à la réalisation du projet sont donc libres de toute construction et représentent pour partie un cheminement piétonnier, sommaire et non sécurisé, et pour une autre partie les fonds de jardins de deux habitations dont les entrées se situent rue de

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

Tourcoing et d'habitations dont les accès sont situés rue Van Gogh.

La Métropole Européenne de Lille en partenariat avec la ville de Mouvaux souhaite aujourd'hui anticiper l'arrivée d'environ 150 logements et dès à présent solutionner les difficultés de circulation sur la commune.

Aujourd'hui le sentier des Prieux, prolongé par une partie non aménagée de la rue de Verdun, assure la continuité piétonne entre la rue de Verdun et la rue des Prieux.

L'objectif est d'ouvrir ce cheminement à la circulation automobile afin de liaisonner le quartier enclavé des « Francs» au quartier " Mirabeau " porteur d'équipements scolaires et sportifs, mais aussi de poursuivre le maillage cyclable de la commune.

En lieu et place du cheminement actuellement piéton, une voirie sera donc créée. Cette voie en sens unique, accompagnée de cheminements piétons et cyclables sécurisés permettra également de conforter le maillage des circulations douces notamment cyclables afin de répondre au Plan de Déplacements Urbains.

### **1.3- Cadre juridique**

#### ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

L'enquête publique est effectuée dans les conditions fixées par les articles L.121-1 et suivants, R.121-1 et suivants du Code de l'Expropriation.

Ces dispositions sont issues, pour l'essentiel, des articles L.123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement.

*Claude Huart*  
*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

## L'ENQUETE RELATIVE A LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Lorsqu'une Déclaration d'Utilité Publique ne peut intervenir qu'en modifiant un Plan Local d'Urbanisme avec lequel elle est incompatible, l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique vaut enquête relative à la « Mise en Compatibilité du **PLU**» (Code de l'Urbanisme articles L.153-52 à L 153-58 et R 153-13 à R153-17). Une seule procédure est organisée.

Un seul dossier est donc constitué et doit réunir tous les éléments relatifs aux deux opérations.

## L'ENQUETE PARCELLAIRE

L'enquête parcellaire, distincte de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique a pour but de procéder à la détermination des parcelles à exproprier, ainsi qu'à rechercher les propriétaires des titulaires de droits réels et des autres intéressés.

Au cours de cette enquête organisée par le Préfet du Nord, les intéressés seront appelés à faire valoir leurs droits.

Lorsque l'expropriant est en mesure avant la Déclaration d'Utilité Publique de déterminer les parcelles à exproprier et de dresser le plan parcellaire et la liste des propriétaires, l'enquête parcellaire peut être faite en même temps que l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. L'enquête parcellaire terminée, le Préfet, par un arrêté de cessibilité, déclare cessibles les propriétés ou parties de propriétés dont la cession est nécessaire.

L'ENQUÊTE UNIQUE préalable à la déclaration d'utilité publique, l'enquête préalable à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et l'enquête parcellaire concernant l'aménagement du sentier des Prieux, de la rue de Verdun et du carrefour avec la rue Lorthiois sur la commune de Mouvauxa été soumise à la présente Enquête Publique durant la période du 6 septembre au 7 octobre 2016 inclus conformément :

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

- Au code de l'environnement,
- Au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- Au code de l'urbanisme,
- Au décret n° 2014-1600 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « métropole européenne de Lille »
- A l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et les dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionnée à l'article R. 123-11 du code de l'environnement,
- Au plan local d'urbanisme communautaire,
- A la délibération n° 12 C 0317 du 29 juin 2012 par laquelle le conseil de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) approuve la création d'une voie nouvelle dans le cadre de l'aménagement du sentier des Prieux et de la rue de Verdun pour le tronçon compris entre la rue Lorthois et la rue de Tourcoing, et autorise sa présidente à procéder aux acquisitions nécessaires à la réalisation du projet et à solliciter la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité du PLU et l'arrêté de cessibilité par l'ouverture conjointe des enquêtes,
- A la délibération n° 13 C 0144 du 12 avril 2013 par laquelle le conseil de LMCU rappelle les principes d'aménagement et les modalités de concertation préalable à mener dans le cadre de l'aménagement du sentier des Prieux et de la rue de Verdun pour le tronçon compris entre la rue Lorthois et la rue de Tourcoing,
- A la délibération n° 13 C 0586 du 15 novembre 2013 par laquelle le conseil de LMCU a approuvé le bilan favorable de la concertation préalable sur le projet d'aménagement du sentier des Prieux et de la rue de Verdun pour le tronçon compris entre la rue Lorthois et la rue de Tourcoing.
- A la délibération n° 14 C 0572 du 10 octobre 2014 par laquelle le conseil de LMCU modifie la délibération n° 12 C 0317 du 29 juin 2012 relative à la réalisation d'une étude d'impact dont ce projet est dispensé, conformément à l'arrêté préfectoral du 06 mai 2013, les autres dispositions étant inchangées,
- A la décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact au projet en date

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

du 6 mai 2013,

- Au dossier d'enquête unique constitué en application de l'article R. 123-8 du code de l'environnement,
- Au procès-verbal de la réunion du 26 avril 2016 au cours de laquelle les personnes publiques associées ont examiné le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,
- A la décision n° E16000100/59 du 11 mai 2016 de la présidente du tribunal administratif de Lille,
- Considérant que les commissaires-enquêteurs ont été consultés sur les modalités de déroulement de l'enquête,
- Aux arrêtés préfectoraux des 04 mai 2016 et 22 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles BARSACQ, secrétaire général de la préfecture du Nord,
- Sur proposition du secrétaire général ;

## **II – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

### **2.1- La désignation des Commissaires Enquêteurs :**

- Notifiée par le Tribunal Administratif de Lille en date du 11/05/2016 (decision N°: E16000100/59

➤ Ont été désignés :

- Commissaire-Enquêtrice titulaire : Monsieur Claude HUART
- Commissaire-Enquêteur suppléant : Monsieur Dominique STRUYVE,

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

- Par la Préfecture du Nord Pas de Calais par arrêtés préfectoraux du 8 juin 2016 et du 27 septembre 2016 pour une prolongation d'enquête publique.

## **2.2- La composition du dossier :**

Le dossier présenté à l'enquête publique a été composé des pièces suivantes :

- Registre d'enquête publique destiné à recevoir les observations du public,
- I - Dossier d'enquête préalable à la DUP
  - 1.1 notice explicative
  - 1.2 plan de situation
  - 1.3 plan général des travaux
  - 1.4 caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
  - 1.5 Appréciation sommaire des dépenses
  - 1.6 Bilan de la concertation
- II - Dossier de mise en compatibilité du PLU de la MEL
- III - dossier d'enquête parcellaire

**La Commissaire-Enquêtrice a pu constater que la composition du dossier était conforme à la législation.**

## **2.3- La concertation préalable d'enquête :**

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

La concertation publique au titre de l'article L.1 03-2 du Code de l'Urbanisme s'est déroulée du 4 juin au 13 septembre 2013 en vue de recueillir les observations du public sur le projet d'aménagement du sentier des Prieux et d'une partie de la rue de Verdun en voirie à sens unique.

Une réunion publique préalable avait été menée par la ville, le 13/09/2011 ainsi que dans les quartiers concernés, le 14/05/13 et le 22/05/13.

#### **2.4- Le déroulement de l'enquête :**

- Le 14 juin 2016 à 10h, le commissaire enquêteur rencontre les représentants de l'unité foncière de la MEL pour la présentation du dossier
- Le 14 juin 2016 à 14h, le commissaire enquêteur rencontre les responsables du service urbanisme de la mairie de Mouvaux et se rend sur place pour une visite du site
- Le 29/08 le commissaire enquêteur vérifie la réalité de l'affichage dans la commune de Mouvaux, à la MEL et sur le site.
- Une prolongation d'enquête publique a du être décidée le 21 septembre par le commissaire enquêteur après consultation des services préfectoraux, du Tribunal Administratif et accord du pétitionnaire pour les motifs suivants :

Il est apparu, en cours d'enquête publique, que certaines notifications individuelles d'ouverture d'enquête parcellaire n'avaient pas été reçues par les copropriétaires de la copropriété située 1, 3, 5 et 7 rue de Verdun à Mouvaux alors que 2 parcelles reprises dans le cadre du dossier parcellaire (les parcelles AM 566 et AM 569) sont propriété de la même copropriété et qu'un syndic bénévole, (dont Mr BOUTEYRE est le président), avait été mis en place pour gérer l'immeuble.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

Certains copropriétaires n'habitant pas la région, il semblait bien difficile de pouvoir les prévenir officiellement et que, dans le respect des délais de fin d'enquête (7 octobre 2016), ils puissent se rendre en mairie de Mouvaux ou adresser un courrier à consigner au registre. Il est donc apparu souhaitable de prolonger la durée de l'enquête jusqu'au 4 novembre 2016 avec 2 permanences supplémentaires en mairie de Mouvaux.

Ce délai supplémentaire permettant la notification par envoi recommandé aux propriétaires concernés ainsi que les parutions dans la presse et l'affichage réglementaires.

- Par arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2016, l'enquête publique a donc été prolongée jusqu'au 4 novembre inclus avec 2 permanences supplémentaires en mairie de Mouvaux : le 14 octobre 2016 de 8h à 12h en mairie de Mouvaux et le 4 novembre 2016 de 13h30 à 17h30.

- Le samedi 24/09/2016, le commissaire enquêteur a été retardé par un gros embouteillage et une circulation bloquée pour prendre sa permanence en mairie de Mouvaux.

La mairie de Mouvaux a été aussitôt prévenue de l'éventuel gros retard possible.

Contrairement aux prévisions, la circulation ne s'est débloquée qu'en fin de matinée et, compte tenu du temps mis à la circulation pour retrouver un flux normal et des délais de route il a été impossible au commissaire enquêteur de parvenir à Mouvaux avant la fin de sa permanence.

Le dossier et le registre d'enquête sont restés à la disposition du public pendant toute la durée de la permanence et les personnes qui le souhaitaient ont pu s'exprimer.

Par ailleurs, Madame Rakoto, Responsable du Service Urbanisme de la Mairie de Mouvaux s'est mise à la disposition du public pour recevoir les personnes qui auraient souhaité la rencontrer.

L'enquête publique en cours se terminant le 4 novembre 2016, le public avait encore la possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses prochaines permanences fixées les :

- 07 octobre 2016 de 13h30 à 17h30,

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

- 14 octobre 2016 de 8h à 12h,
  - 04 novembre de 13h30 à 17h30.
- Des réunions de concertation ont été organisées par le commissaire enquêteur avec les représentants de la MEL et du Service Urbanisme de la Mairie de Mouvaux les : 14 juin, 25 juin, 11 octobre et 25 novembre 2016.
- Le 10 novembre 2016, le commissaire enquêteur a fait part des observations du public au pétitionnaire et lui a demandé ses arguments de réponse.
- Le 25 novembre 2016, le maître d'ouvrage a transmis ses éléments de réponse au commissaire enquêteur.
- Après la clôture de l'enquête publique, la mairie de Mouvaux a fait parvenir au commissaire enquêteur le dossier et le registre d'enquête publique signés par le Maire dans les délais prescrits par les arrêtés préfectoraux des 8 juin et 27 septembre 2016.

## **2.5- L'information du public :**

- Le dossier a été mis à la disposition du Public au secrétariat de la commune de MOUVAUX et à la MEL pendant toute la durée de l'enquête publique et pendant les heures d'ouverture des bureaux.
- L'avis d'enquête a été publié huit jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, à la diligence du maire de MOUVAUX et de la MEL sur les panneaux officiels prévus à cet effet.

La Métropole Européenne de Lille, à l'initiative du projet a procédé à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation des travaux. Ces affiches ont été visibles et lisibles depuis les voies publiques, et étaient conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

➤ L'accomplissement de ces mesures de publicité a été constaté par un certificat daté et signé du maire de MOUVAUX et de la MEL.

➤ Cet avis a également été publié dans la presse, par les soins des services préfectoraux :

– **1<sup>ère</sup> parution**

- dans La Voix du Nord le samedi 20 aout 2016
- dans La Gazette Nord-Pas de Calais n°8792 du 13 au 19 aout 2016

– **2<sup>ème</sup> parution**

- dans La Voix du Nord le vendredi 9 septembre 2016
- dans La Gazette Nord-Pas de Calais n°8795 du 3 au 9 septembre 2016

– **3<sup>ème</sup> parution** (prolongation d'enquête publique)

- dans La Voix du Nord le jeudi 6 octobre 2016
- dans La Gazette Nord-Pas de Calais n°8799 du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 2016

➤ de même, il a été publié sur le site internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>

➤ pendant toute la durée de l'enquête publique, le public a eu la possibilité de demander toutes les informations relatives au projet en s'adressant à : Mme Marie-Odile CASTELAIN, responsable d'unité foncière - tél :03.20.21.38.92 ou 06.61.45.17.40 – courriel : mocastelain@lillemetropole.fr

Métropole Européenne de Lille, 1 rue du ballon – CS 50749 – 59034 LILLE CEDEX.

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

## **2.6- Les permanences effectuées :**

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en mairie de MOUVAUX aux jours et heures ci-après :

- le mardi 06 septembre 2016 : de 8h00 à 12h00,
- le mercredi 14 septembre 2016 : de 8h à 12h,
- le mardi 20 septembre 2016 de 8h à 12h,
- le vendredi 07 octobre 2016 : de 13h30 à 17h30.
- Le vendredi 14 octobre 2016 de 8h à 12h
- Le vendredi 4 novembre 2016 de 13h30 à 17h30

## **2.7- La clôture de l'enquête :**

- A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête a été transmis, accompagné du dossier d'enquête, a été clos et signé par Monsieur le Maire de Mouvaux et transmis au commissaire enquêteur dans les délais prescrits par les arrêtés préfectoraux.
- Le 4 novembre 2016, le commissaire enquêteur a fait part de ses conclusions au pétitionnaire.
- Le pétitionnaire a adressé ses éléments de réponse au commissaire enquêteur 25 novembre 2016

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

### **III- SYNTHÈSE ET ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

#### **3.1- Synthèse des observations du public :**

- Le Commissaire Enquêteur a reçu 62 visites au cours de ses permanences,
- 10 personnes sont venues consulter le dossier pendant les heures d'ouverture de la mairie
- Le registre de Mouvaux porte 18 observations du public,
- 8 courriers ont été adressées au Commissaire Enquêteur et annexées au registre

#### **3.2- Analyse des observations du public :**

##### **- observation de Madame Véronique Hosti, 5 rue Gallieni à Mouvaux**

Madame Hosti se déclare favorable au projet de la MEL et de la Municipalité.

Elle estime que le développement des pistes cyclables dans la ville est une priorité.

Par ailleurs il sera possible d'emprunter cette voie pour se rendre du quartier des Francs vers l'école Saint Exupéry, les installations sportives et le centre-ville.

##### **- visite de Monsieur et Madame Prete, 14 rue de Verdun à Mouvaux**

M et Madame Prete résident sur la parcelle n°14. Ils envisagent de construire sur la parcelle n° 32 qu'ils viennent d'acquérir, mais ils constatent qu'aucun accès à la parcelle n'est prévu sur le projet soumis à enquête publique.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

**Lettre annexée par Monsieur et Madame Prete avec 2 planches contenant 2 photos chacune :**

Suite à notre entretien de ce matin mardi 20/09/16 concernant le projet de la rue de Verdun à Mouvaux.

Je vous adresse ce courrier pour vous demandez un accès à ma propriété.

Nous habitons au 14 rue de Verdun 59420 Mouvaux, et sommes également propriétaire du terrain cadastral AL 159 qui ce trouve juste à côté.

Pour ce terrain, nous avons actuellement une ouverture qui donne sur la rue de Verdun (voir photo).

Notre demande est d'avoir une ouverture pour y pouvoir accéder en voiture.

Une demande de pose de portail est en cours.

Nous avons acheté ce terrain avec un futur projet de construction.

Nous vous demandons donc de faire un accès jusqu'a ma propriété, même si nous devons empiéter un peu sur notre parcelle.



Claude Huart  
Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)



Claude Huart  
Commissaire-Enquêteur

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

**- observation de M Pierre Leclercq, 299 rue de Tourcoing à Mouvaux**

Monsieur Leclercq se dit favorable au projet pour 3 raisons :

- le site, actuellement abandonné est propice à toutes sortes d'exactions,
- le carrefour rue de Tourcoing/rue Lorthiois est actuellement très dangereux,

Le quartier des Francs sera moins désenclavé.

M Leclercq ajoute qu'il serait intéressant de prolonger la rue de Verdun jusqu'aux feux de la rue Turgot et d'aménager le sentier des Prieux en promenade.

**- observation de M Thomas Desmelton**

Qui de dit très attaché aux questions liées au développement durable et souhaite que le projet aboutisse afin de faciliter les déplacements (notamment doux) sur la commune.

Parents et enfants pourront bénéficier de cet aménagement sécurisé et "environnemental".

**- observation de Madame Marie Champault**

Madame Champault se déclare totalement favorable au projet

**- observation de M Xavier Bataille, Avenue Pierre Prévost à Mouvaux**

Monsieur Bataille est très favorable au projet.

Il insiste sur la nécessité de sécuriser le carrefour avec la rue Lorthiois car le stop n'est pas toujours respecté.

Par ailleurs, il estime souhaitable de prévoir un passage piétons et vélos pour accéder de la rue de Verdun vers la chaussée Albert Einstein Tourcoing car le passage est actuellement très dangereux.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIeux, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

**- observation de Madame Carbon à Mouvaux**

Madame Carbon demande la raison de cette nouvelle enquête publique qui n'apporte rien de plus que l'enquête publique de 2013.

Elle rappelle qu'en 2013, lors de la délibération du Conseil de Lille métropole, il est inscrit au point 3 qu'une piste cyclable et un cheminement piétonnier seraient suffisants sur la partie non aménagée du sentier des Prioux.

Elle constate que rien n'a été pris en compte et pose la question de savoir à quoi sert une enquête publique?

**- observation de Monsieur Bernard Deketelaere à Mouvaux**

Monsieur Deketelaere approuve l'initiative du projet qui répond exactement aux attentes des habitants du quartier des Francs qui pourront facilement rejoindre les équipements sportifs, le collège etc....

Ce projet s'inscrit exactement dans les nouveaux modes de déplacement doux, donc moins polluants.

**- observation de Catherine et Philippe Maes, 20 rue Van Gogh à Mouvaux**

Monsieur et Madame Maes réitèrent leur intérêt pour cette enquête publique portant uniquement pour l'option piste cyclable et piétonnier permettant une approche écologique du projet.

Ils remarquent que les enfants, les personnes âgées et les vélos sont les usagers de cette voie.

Monsieur et Madame Maes signalent par ailleurs que leur terrain est situé à 1,10m de la nouvelle voie et qu'ils n'ont jamais reçu d'avis techniques sur ce point.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

**-observation de Monsieur Dewynter de Mouvaux**

Monsieur Dewinter regrette de ne pas avoir pu rencontrer le commissaire enquêteur.

**- observation de Monsieur Fabrice Bartolin, 7 rue de Verdun à Mouvaux**

Monsieur Bartolin s'inquiète pour la tranquillité du quartier car la voie prévue va accueillir un flot en sens unique de véhicules qui vont générer des nuisances en heures de pointe.

Il craint surtout un délestage du secteur des Francs pour rejoindre le boulevard de la Marne.

Il signale que le début de la rue de Verdun nécessite un rabotage de la chaussées qui est beaucoup trop haute par rapport au seuil des habitations.

**- observation de Monsieur Bykowski, 45 rue Gambetta à Mouvaux**

Monsieur Bykowski trouve le projet intéressant et souhaite un passage pour les vélos rue de Tourcoing.

**- observation de Monsieur Pascal Gheysens, 146 rue de Roubaix à Mouvaux**

Monsieur Geysens emprunte plusieurs fois par jour les pistes cyclables de la commune.

Il souhaite une réalisation rapide du projet car la rue de Tourcoing est particulièrement dangereuse pour les cyclistes.

**- observation de Madame France Paturel (n° 310T)**

Le futur accès à son garage rue des Prieux est impossible.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

Madame Paturel ne peut pas se garer devant son salon ni traverser son jardin pour entrer et sortir en voiture.

Elle souhaite conserver une entrée et une sortie rue de Tourcoing.

**- observation de Monsieur Marc Lici, 17 rue de Verdun à Mouvaux**

Monsieur Lici est favorable à l'aménagement de la rue de Verdun. Ce projet empêchera que le quartier soit coupé vers l'école Saint Exupéry et fera gagner du temps pour accéder au centre ville.

**- observation de Monsieur Devianne**

Monsieur Devianne estime la réalisation du projet indispensable. Le chemin permettra un accès plus facile, à pied, vers la rue de Londres et par la rue des Prieux vers la rue Mirabeau.

Il en serait de même en respectant les vitesses autorisées.

D'autre part une route correcte serait préférable que le sentier actuel difficile à entretenir, boueux par temps de pluie, et incertain à la tombée de la nuit surtout en hiver.

**- observation de Monsieur Hubert Couvreur, 24 rue Henges.**

M Couvreur estime que ménagement de cette voie permettra une fluidité de trafic indispensable et le développement de la circulation "durable" pour les piétons et les cyclistes.

Il se dit très favorable au projet.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

**- lettre annexée de Monsieur et Madame Duquenne, 132 Rue Pierre Prévost à Mouvaux, adressée à Monsieur le Maire**

Nous habitons le quartier des Francs depuis 2010, nous avons construit notre vie familiale en privilégiant la proximité: nos enfants fréquentent l'école publique du secteur, rue des Prieux, ils font du sport dans le quartier Mirabeau [volley, judo) et en centre ville (futsal), et nous même, nous sommes adhérents du VCM, et nous entraînons à la salle Valet.

Proximité est le maître mot de notre organisation de famille nombreuse !!

Il est clair que l'itinéraire « voiture» pour ressortir de la rue Pierre Prévost en direction de la rue des Prieux est compliqué: aux heures de pointe, nous n'essayons même plus de passer par la rue Lorthiois, les voitures arrivent vite, il y a peu de visibilité ... Par la rue des Coulons, les gens sont un peu plus tentés de nous laisser passer quand ils sont arrêtés au feu, mais on se croise difficilement.

Donc oui il est nécessaire d'avoir une nouvelle « porte de sortie» par le sentier des Prieux.

Quant aux itinéraires «vélo» ou « piéton », le sentier des Prieux est tout indiqué, mais ... il faut slalomer entre les crottes de chiens, éviter les branches de haies qui s'écartent et rétrécissent le passage, et quand on passe entre les plots, il faut bien viser, bien ajuster sa trajectoire pour ne pas se frotter aux orties, chose pas toujours facile avec des enfants qui débutent sur un vélo ...

Donc OUI... Nous sommes favorables à ce nouvel aménagement du sentier des Prieux qui facilitera grandement la communication entre le quartier des Francs et le quartier Mirabeau.

Une question peut être? Quelle sorte de carrefour envisagez-vous? Là aussi les voitures roulent vite sur la rue de Tourcoing ... un feu tricolore? un rond point?

Nous espérons vraiment que ce projet pourra voir le jour au plus vite.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

**- lettre signée par 14 riverains de la rue de Verdun située entre le chemin des Prieux et la rue Turgot.**

Tout d'abord un grand merci pour l'écoute et l'attention que vous nous avez témoignées durant « *l'enquête publique unique portant sur l'aménagement du Sentier des Prieux, de la Rue de Verdun et du carrefour avec la Rue Lorthois* ».

Bien que cette enquête porte en priorité sur l'aménagement du sentier des Prieux et de la Rue de Verdun, en tant que Mouvallois et proches de ce nouvel axe, nous nous sentons concernés par les modifications de notre environnement.

C'est pourquoi nous nous permettons de réagir une nouvelle fois quant au devenir de notre rue : tronçon Rue de Verdun - Rue Turgot, comme nous l'avions d'ailleurs déjà fait en 2012 suite aux propositions de 2011.

Le statut de cette portion mi privée - mi publique, résultat d'un cadastre rénové antérieur à 1977, complique l'aménagement de cette voie qui ne présente en effet aucun intérêt d'utilité publique.

La proposition actuelle présentée dans l'enquête ne nous convient pas.

14 riverains sur les 14 concernés sont unanimes et solidaires pour vous présenter leur proposition :

« Créer une zone de rencontre organisée en cour urbaine ou impasse, réservée aux riverains, aux cyclistes et aux piétons et ce en accord avec le projet de développer les déplacements doux que la mairie de Mouvaux souhaite mettre en place »

Pour ce faire:

- Garder le tracé actuel de notre portion de rue : la sinuosité actuelle est favorable à une vitesse réduite. Préserver les haies végétales existantes, éviter d'abattre des arbres plus que trentenaires pour « recréer » des espaces verts (coût et écologie).

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

- Éviter la mise en sens unique de cette portion, en effet cela nous *obligerait*, et ce uniquement pour les douze riverains concernés, à reprendre la nouvelle voie et ne ferait qu'augmenter le trafic au carrefour nouvellement créé, quel en est l'intérêt?
- Permettre la circulation dans les deux sens pour les riverains à vitesse réduite (20 km/h, en zone de rencontre).
- Fermer l'accès au sentier des Prieux pour les véhicules motorisés face au n°12 de la rue de Verdun
- Ouvrir uniquement un accès piétons et cyclistes au sentier des Prieux nouvellement aménagé.
- Créer dans ce tronçon de la rue de Verdun un **plateau alliant route, piste cyclable et quelques places de stationnement** en nombre raisonnable et calculé. Les places de parking excessives créent le système de voiture ventouse et n'améliorent en rien le confort des riverains.
- Dans le cas où une réfection de la rue serait envisagée, nous souhaiterions un décaissement conséquent notamment au niveau des Numéros 1 à 4 pour éviter les problèmes d'inondation,
- Appliquer une signalisation adaptée en entrée de rue (Panneau Zone de rencontre et voie réservée aux riverains).
- Éviter une pollution sonore et environnementale supplémentaire à celle qui sera déjà engendrée par l'aménagement du tronçon rue de Verdun /Sentier des Prieux.

A Mouvaux de telles réalisations existent et ont déjà fait leurs preuves ...

- Rue du Vert Pré: zone 20 de rencontre, pas de trottoir, stationnement dans le sol
- Rue Basse
- Allée Maesen

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

- Les zones de rencontre prévues dans la réhabilitation du quartier de l'Escalette ....

Puisse votre étude tenir compte du désir des 14 riverains de vivre en toute convivialité dans cet environnement réussi.

Dans le cas où nos propositions n'auraient pas d'écho auprès des services administratifs, nous souhaiterions vivement être contactés pour poursuivre cette réflexion.

Par ailleurs nous sommes en cours d'étude pour la reprise en propriété privée de notre portion de rue.

A ce titre, nous travaillons actuellement à la création d'une association Loi 1901 regroupant les riverains, dont les statuts seront déposés très prochainement pour enregistrement.

*En conclusion, nous vous proposons de collaborer et participer avec vous à l'avenir environnemental de Mouvaux, en préservant un espace de verdure calme et piétonnier déjà largement apprécié.*

**Une Association Loi 1901 en cours de création (et d'enregistrement)  
aura le plaisir et l'efficacité de réunir les 14 riverains :**

| Noms                          | Adresse                             | Signatures |
|-------------------------------|-------------------------------------|------------|
| <b>Copropriété</b>            | <b>1 rue de Verdun</b>              |            |
| L BOUTERNE                    | 1 Rue de Verdun → Président coprop. |            |
| E Wlodarczyk                  | 3 Rue de Verdun                     |            |
| S Nonpout                     | 5 Rue de Verdun                     |            |
| F Bartolini                   | 7 Rue de Verdun                     |            |
| <b>M et Me Touron</b>         | <b>9 rue de Verdun</b>              |            |
| <b>M Clarisse</b>             | <b>8 rue de Verdun</b>              |            |
| <b>M et Me Perthame</b>       | <b>11 rue de Verdun</b>             |            |
| <b>M et Me Danel</b>          | <b>12 rue de Verdun</b>             |            |
| <b>M et Me Prêté</b>          | <b>14 rue de Verdun</b>             |            |
| <b>M et Me Coupet</b>         | <b>1 rue Turgot</b>                 |            |
| <b>M et Me Hubert</b>         | <b>3 rue Turgot</b>                 |            |
| <b>M et Me Dhier</b>          | <b>5 rue Turgot</b>                 |            |
| <b>M et Me Desurmont</b>      | <b>7 rue Turgot</b>                 |            |
| <b>M et Me LaLoy-TALBAERT</b> | <b>35 rue Turgot</b>                |            |

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

Rue du Sert Prié à Mouvaux Zone de Rencontre  
20 km/h



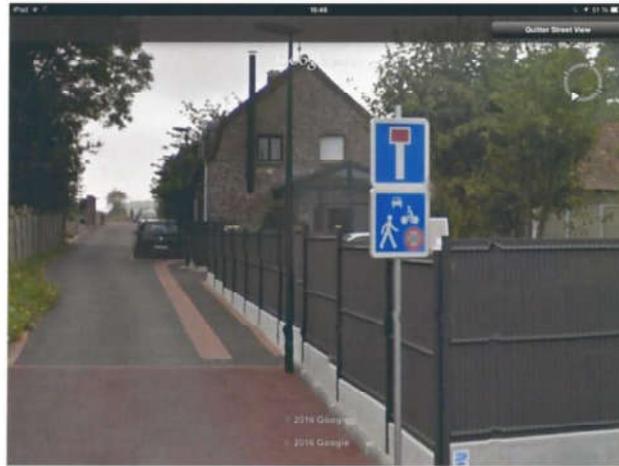
ANNEXE 3

Rue du Sert Prié Mouvaux  
Parkings décentralisés  
Pas de trottoir



ANNEXE 4

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)



Panneau Zone de Rencontre

ANNEXE 5



ANNEXE 6

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

**Courrier annexé au dossier par le commissaire enquêteur, déposé le 4/11/2016 par Monsieur Antoine Danel, Président de l'Association Mouvalloise des riverains de la rue de Verdun et par Madame Desurmont, secrétaire de l'association**

Nous vous adressons comme convenu un courrier complémentaire à celui que nous vous avons remis le 7 octobre et précisant notre position, comme vous nous l'avez demandé.

Le conseil d'administration et les adhérents de l'Association Mouvalloise des Riverains de la Rue de Verdun N° 1 à 16 en cours d'enregistrement (voir documents joints) souhaitent à ce jour *une reprise en voie privée* du tronçon de la Rue de Verdun des numéros 1 à 16

**Toutefois les adhérents se réservent le pouvoir d'une décision finale en assemblée générale extraordinaire en fonction des réponses que les services administratifs compétents pourront leur apporter sur les points suivants :**

- Qu'en est-il de la réalisation des voies environnantes présumées d'utilité publique?
- Qui est propriétaire de la part publique du tronçon concerné compris entre le Chemin des Prieux et la rue Turgot ? : la commune de Mouvaux, le département ou à la région .
- Quelle sera l'évaluation du service des Domaines pour les surfaces à racheter et qui en définira le prix?
- Quel est le contenu du sous-sol de cette voie (eau, électricité, téléphone, gaz)

Les réponses à ces questions vont déterminer notre positionnement futur.

D'ici là les riverains souhaitent le maintien du fonctionnement actuel qui ne pose aucun problème

- Les poubelles ramassées à l'angle des rues de Verdun et Turgot
- Passage sans difficulté des camions de livraison
- Maintien de la voie étroite entre les numéros 11 et 14

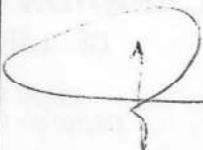
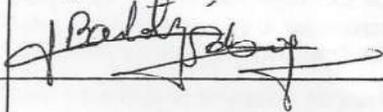
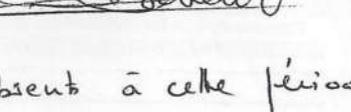
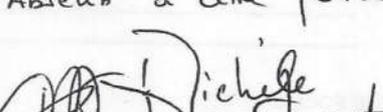
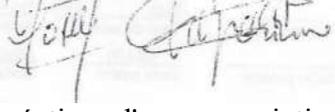
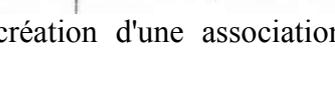
*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

➤ Entrée et sortie unique par la rue Turgot

Dans l'attente et l'espoir d'être contactés pour obtenir la réponse à ces questions, nous vous présentons, Monsieur nos très respectueuses salutations.

| Noms   | Adresse          | Signatures   |
|--|------------------|--|
| <b>Copropriété</b><br>L. BOUTEYRE<br>Président Copro | 1 Rue de Verdun  | <br>M <sup>r</sup> Bouteyre<br>Président de<br>la copropriété<br>à 7<br><br>A rejoint l'association -<br>  |
| E. WLODARZYK   | 3 Rue de Verdun  |  |
| S. MONPEURT  | 5 Rue de Verdun  |  |
| F. BARTOLINI   | 7 Rue de Verdun  |  |
| M. CLARISSE  | 8 Rue de Verdun  | <br><br><br><br><br><br><br>Absent à cette période<br><br><br> |
| M&Mme TOURON   | 9 Rue de Verdun  |  |
| MMme PERTHAME  | 11 Rue de Verdun |  |
| MMme DANIEL  | 12 Rue de Verdun |  |
| MMme PRETE   | 14 Rue de Verdun |  |
| MMme COUPET  | 1 Rue Turgot     |  |
| MMme HUBAUT  | 3 Rue Turgot     |  |
| MMme DHIER   | 5 Rue Turgot     |  |
| MMme<br>DESURMONT                                    | 7 Rue Turgot     |  |
| M LALOY<br>Mme TALPAERT                              | 35 Rue Turgot    |  |

Document annexé : copie de la déclaration de création d'une association auprès de la préfecture du Nord

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

**-lettre adressée à M le Chef de l'Agence Nord-Eclair de Tourcoing annexée par les 14 riverains de la rue de Verdun située entre le chemin des Prieux et la rue Turgot.**

Nous avons pris connaissance de votre article paru ce jour(19/01/2006) à propos de la réunion du quartier des Francs qui s'est tenue hier soir.

En préambule, nous vous remercions d'avoir relaté cette réunion aussi rapidement en apportant un soin particulier aux nombreux sujets abordés.

Toutefois, nous souhaitons apporter deux rectifications importantes aux informations publiées. Ces rectifications concernent d'une part l'aménagement de la rue de Verdun et du chemin des Prieux et d'autre part l'éventualité de l'implantation d'une bibliothèque.

**- En ce qui concerne l'aménagement de la rue de Verdun et du chemin des Prieux:**

Le projet retenu, après concertation entre la Municipalité, les riverains et les services de la Communauté Urbaine, prévoit l'aménagement de la rue de Verdun pour la partie allant de la rue Turgot à la rue Lorthiois.

Cet aménagement prendra la forme de deux impasses sans communication entre l'une et l'autre. L'impassé aménagée du côté de la rue de Verdun fera l'objet d'un traitement en zone 30. Celle aménagée du côté de la rue Turgot, fera l'objet d'un traitement en cour urbaine (circulation limitée à 10 km/h).

En tout état de cause les véhicules ne pourront pas circuler entre ces parties de la rue de Verdun.

En ce qui concerne l'aménagement du chemin des Prieux entre la rue de Tourcoing et la rue de Verdun, celui-ci ne sera pas réalisé dans l'immédiat.

Cet aménagement du chemin des Prieux, dont le coût n'a pas encore été estimé par les services de la Communauté Urbaine, n'a pas été inscrit ni dans la programmation ni dans les budgets Communautaires.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

**Observation de Monsieur et Madame Roselyne Aubert, 17 rue Lorthiois à Mouvaux**

Madame Aubert espère ce projet depuis longtemps et se déclare très favorable. Cette prolongation permettra de rejoindre plus rapidement la rue des Prieux mais aussi le centre ville et désengorgera la rue Lorthiois

**- observation de M Bernard Bataille, 16 allée du Prieuré à Mouvaux**

M Bataille est très favorable à l'aménagement de la rue de Verdun.

**- observation de Madame Michèle Delsalle, 465 rue de Tourcoing à Mouvaux**

Madame Deelsalle porte un avis très favorable

**- observation de Monsieur et Madame Tellier 437 rue de Tourcoing à Mouvaux**

Monsieur et Madame Tellier attachent beaucoup de prix à ce projet pour lequel ils sont favorables car il permettra de sortir de l'isolement tout un quartier en direction des écoles, collège et salle de sport.

Par ailleurs, le pose d'un feu tricolore à l'intersection de la rue de Tourcoing permettra de ralentir la vitesse trop souvent excessive des véhicules.

**- observation de Madame Sandrine Delsalle à Mouvaux**

Madame Sandrine Delsalle a habité rue Turgot et a accompagné chaque jour sa fille à l'école Saint exupéry. Elle est très favorable à ce projet qui est souhaité par de nombreux riverains.

Elle rappelle que l'intérêt collectif doit l'emporter sur les intérêts particuliers.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

**- observation de M Burlot, 61 bis boulevard Carnot à Mouvaux**

Monsieur Burlot trouve le projet très judicieux dans la mesure où il facilitera une bonne communication entre les 2 quartiers Mirabeau et des Francs.

**- observation de Monsieur et Madame Gabon 6 rue van Gogh à Mouvaux**

Pourquoi une deuxième enquête d'utilité publique puisque nous avons déjà été sollicités en 2013 pour le même projet?

Ou cela est fait dans le seul but d'avoir des conclusions plus en rapport avec les souhaits de la Mairie. Il est probable que, lassés par toutes ces démarches, des personnes ne se déplacent plus pour exprimer leur souhait d'un autre projet.

Un peu d'histoire:

Lors de l'achat de notre maison, on nous avait dit qu'un projet était prévu, il y a longtemps, pour relier l'autoroute au parc d'activités des peupliers, qu'une réserve existait mais que rien ne serait fait, au plus une piste cyclable ... les années ont passé et un jour, la mairie nous a montré un projet d'aménagement de la rue de Verdun et du sentier des Prieux (chemin privé constitué avec une partie des fonds de jardins de certaines propriétés de la rue Van Gogh). L'opposition à ce projet a fait hésité le maire de l'époque qui, faisant un peu marche arrière, a promis que ne serait réalisée qu'une piste cyclable avec aménagement piétonnier. Le plan de Mouvaux de l'époque montre même que l'on ne voit pas le chemin privé dit des Prieux.

Le projet même gelé a quand même incité des riverains du début de la rue de Verdun à demander et obtenir que "leur tronçon" soit transformé en allée privée et en cul de sac pour interdire ainsi toute utilisation de la rue de Verdun. Certains ne veulent pas que l'on touche à leurs avantages. Cela consiste, par exemple, en un empiètement sur l'espace communal!

Actuellement : L'équipe municipale suivante est revenue à la charge avec le même projet pour lequel on explique le fait qu'il ya des réserves prévues. Mais on ne parle plus des mêmes projets; entre ce qui était prévu, il y a longtemps, et ce qui est proposé.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

Les réserves n'étaient pas prévues pour ce projet. Cela ne pose pas de souci pour l'équipe municipale qui explique sans gêne aucune que le prolongement naturel de la rue de Londres est le sentier des Prieux. Actuellement, sur un plan obtenu sur Via Michelin, on aperçoit le sentier. Ce qui est surprenant, c'est de voir que ce sentier serait presque aussi important que la rue de Verdun, alors qu'il est plus étroit. Mais lorsque, toujours sur Via Michelin, on passe en "vision satellite", on constate que le chemin est à peine visible, au contraire de la rue de Verdun.

Face à une opposition d'une partie des riverains, la mairie a donc demandé en 2013 que la MEL lance une enquête d'utilité publique pour réaliser quand même ce projet. Comme des riverains sont propriétaires de parcelles nécessaires au projet, il faut la reconnaissance "d'utilité publique" pour lancer le projet.

Donc, à cette époque, nous avons déjà manifesté notre opposition à ce projet et avons exprimé nos idées afin que soit réalisée une étude sur de nouveaux projets qui pourraient satisfaire un plus grand nombre. Nous avons proposé que soit créée une piste cyclable et un aménagement piétonnier pour relier la rue Lorthiois à la rue de Tourcoing. Ce serait un "déplacement doux" qui permettrait aux usagers de profiter des espaces verts du sentier actuel et d'être au calme. Malheureusement, aucune autre étude n'a été faite et on reste toujours avec ce projet démesuré.

Le projet présenté par la Mairie a quatre gros inconvénients:

- Le coût extrêmement élevé par rapport à un aménagement plus "doux" constitué d'une piste cyclable et d'aménagement piétonnier. Au moment où l'on parle de restreindre les dépenses, il serait peut être judicieux d'être plus regardant quand aux deniers publics. A ton réellement besoin d'un projet aussi ambitieux??
- Le coût environnemental. Actuellement, les piétons et cyclistes qui passent par ce sentier peuvent profiter d'un havre de verdure, des arbres et des chants d'oiseaux (Mésanges, rouge gorge, fauvette à tête noir...). Lorsque l'on regarde une vue satellitaire de ce sentier, on constate que c'est un bel espace à préserver pour les piétons et les cyclistes. Il serait

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

dommageable d'y mettre des voitures. Le projet actuel détruirait cet espace où vivent de nombreuses espèces d'oiseaux dont certaines sont protégées On va remplacer de beaux arbres (sapin, acacias, ... ) par du goudron et de la pollution.

### **liste des oiseaux vus dans nos jardins**

#### Espèces d'oiseaux protégés:

- Pic vert
- Pic épeiche
- Troglodyte mignon
- Mésange bleue
- Mésange charbonnière
- Mésange à longue queue
- Mésange huppée
- Rouge gorge
- Accenteur mouchet
- Fauvette à tête noir
- Roitelet
- Pinson des arbres

• Lors d'une récente réunion de quartier, l'équipe municipale a exprimé le désir d'améliorer le maillage des pistes cyclables. Un élu se félicitait même du choix de la MEL de créer, sur une ancienne voie ferrée, un déplacement doux qui manque dans la métropole. Mais cela ne doit pas concerner Mouvaux puisque, si on nous parle régulièrement de piste cyclable, on veut à tout prix y ajouter des véhicules.

• Dernièrement, le projet prévoit la mise en place de feux tricolores au croisement rue des Prieux avec la rue de Tourcoing. Cet équipement va, aux heures de pointe, paralyser les déplacements des riverains de la rue de Tourcoing. Les habitants proches ne pourront plus faire un tourner droite ou gauche. De plus, les véhicules venant de la rue Turgot auront beaucoup de mal à s'insérer dans le flot de voitures venant eux de la rue de Londres car il

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

faudra leur laisser la priorité. Ou alors, il n'y aura pas de place, celle-ci étant prise par les véhicules attendant au feu rouge.

Nous pensons donc que ce projet n'a pas une réelle utilité publique tel qu'il est présenté, et espérons que d'autres solutions pourront être recherchées. Nous ne sommes pas contre un projet qui rendrait ce sentier plus sécurisé et praticable, toutefois sans voitures.

**- Observation signée mais non identifiée !**

Avis favorable au projet

**- Observation de Madame Michèle Fraysse, 2 allée des seringas à Mouvaux**

Madame Fraysse attire l'attention sur le fait que le sentier est très utilisé par les familles du groupe scolaire Saint-Exupéry et pose la question de savoir si la "petite route" est vraiment indispensable?

**- observation de Madame Hollebecque, 378 rue de Tourcoing à Mouvaux**

Madame Hollebecque pense que la route sera très utile pour tout le quartier dans la mesure où la partie réservée aux piétons soit bien pensée.

**- lettre annexée de Monsieur et Madame Dewinter, 310 bis rue de Tourcoing à Mouvaux.**

Monsieur et Madame Dewinter posent la question de savoir à quoi sert cette nouvelle enquête publique?

Dans les dossiers « Objet de l'enquête et informations juridiques et administratives » et « Notice explicative », il est clairement écrit que cette Déclaration d'Utilité Publique sert à

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

exproprier les nombreux riverains (voir liste du Dossier n03 « Enquête parcellaire »] qui ont la malchance d'avoir un terrain situé sur l'emprise du projet.

Les jeux sont faits. On anticipe sur les conclusions du rapport du commissaire enquêteur. Par conséquent. ça ne sert à rien de venir faire des remarques puisqu'elles ne seront pas prises en compte comme c'est le cas depuis 15 ans.

D'ailleurs, voici quelques réflexions pêle-mêle que mes voisins et moi mêmes avons entendues de riverains immédiats ou non;

-J'ai déjà dit que j'étais contre le projet de voirie les fois précédentes, je ne vais pas encore me déplacer

-J'ai manifesté mon refus comme mes voisins mais ça ne sert à rien puisque ce sont les mêmes plans

-J'ai signé une pétition contre ce projet et le maire m'a fait cette réponse: « une signature, quelque- soit le document sur lequel elle est portée, engage formellement celui qui l'a apposée. Elle n'est jamais anodine ou absente de conséquence ». Maintenant je ne signe plus rien même si je ne suis pas d'accord pour un projet de route

-On ne peut plus rien faire, c'est trop tard

-Si je dis non, la mairie va encore augmenter mes impôts

-ça ne sert à rien puisque le maire a dit à la dernière réunion de quartier que les expropriations étaient en cours

Nous avons écrit en 2011 et 2013, que cela était usant et démotivant et que c'est par l'usure que cela se terminera. Les riverains directement impactés par le projet, c'est-à-dire dont le jardin donne sur le sentier des Prieux, sont désabusés. D'ailleurs, certains n'iront même pas se manifester sur le registre de l'EUP et c'est dommage car critiquer une fois que le projet est fait ne servira vraiment plus à rien.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

1 Toutefois, nous maintenons que ce projet fait « fausse route» pour les raisons suivantes:

En effet, il faut rappeler que sur le premier pas publié en décembre 1973 (approbation en avril 1975) les réserves n'avaient pas pour objet de désenclaver une petite partie d'un quartier et encore moins de faciliter l'accès aux établissements sportifs puisque ceux-ci n'étaient même pas inscrits en réserve foncière. Les réserves concernaient la création de la rue du 11 novembre, de l'avenue Winston Churchill et de la rue des Prieux. Une réserve concernait également le collège M Van der Meersch.

Il n'y avait aucune réserve pour les établissements sportifs et scolaires (maternelle et primaire) ni pour la rue de Verdun.

Puis au fil des révisions de pas, d'autres réserves sont apparues comme notamment celle de 20m pour la rue de Verdun probablement pour rejoindre le périphérique de Tourcoing.

Le PLU de 2004 a remplacé cette réserve de 20m par une réserve de 12 mètres, car la liaison avec le périphérique de Tourcoing n'est plus d'actualité (contrainte d'une voie ferrée existante en hauteur dont l'exploitation est abandonnée à ce jour) et les voiries de 20m sont démesurées en milieu urbain dense surtout pour une desserte locale en sens unique et en voirie 30.

De plus, sur le PLU de 2004, les réserves d'infrastructures ne mentionnaient que: réserve 1- Aménagement carrefour, rue Lorthiois - rue de Verdun

réserve 3- Extension vers rue Turgot, emprise 12 m et liaison RD 9 rue de Verdun, emprise 20m

Il faut lire: Extension (de la rue de Verdun) vers la rue Turgot, emprise de 12m et liaison RD 9 (rue Mirabeau) rue de Verdun, emprise 20m mais cela est faux car la rue du 11 novembre qui ne fait que 11m dans le prolongement de la rue des Prieux n'a pas d'élargissement prévu ni au PLU ni lors de l'enquête de 2013. Il aurait été plus juste d'écrire: « et liaison RD 51 (rue de Tourcoing) rue de Verdun, emprise 20 m

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

Le projet d'aujourd'hui détourne l'objet réel des réserves anciennes. Il ne peut en fait justifier son tracé que par la référence à ces anciennes réserves de plus de 40 ans mais pas sur une nouvelle réflexion neutre du contexte et des besoins réels. Les contextes évoluent et les plans doivent s'adapter notamment en période de crise financière.

Par ailleurs, le fait qu'il existe des espaces réservés n'est pas en soi une justification et une obligation. Voir l'exemple de L'A24 (ex A1 bis) qui ne se fera pas notamment entre Bondues et Roncq.

**Tous les projets sont donc possibles. mais un seul projet nous est présenté sans aucune autre alternative. et malgré nos nombreuses demandes**

**Pas de projet présenté par exemple avec seulement une piste cyclable et un cheminement piétonnier sur la rue de Verdun et sur la bifurcation entre la rue de Verdun et la rue de Tourcoing.**

Cela a déjà été évoqué plusieurs fois depuis 2002 et réclamé à l'aide d'une pétition (signée par 150 personnes en 5 jours) réalisée suite à la réunion en mairie en date du 13 septembre 2011.

Ce serait pourtant une expérience (sans voiture) unique à MOUVAUX et pourquoi pas une référence pour d'autres projets et dans d'autres villes.

De plus, créer (en fait sécuriser puisqu'il existe déjà sous forme de sentier) un site propre aux pistes cyclables et cheminement piétonnier, en direction d'un groupe scolaire, d'un collège et d'un complexe sportif, sans voiture et sans sacrifier de grands espaces verts privés, s'inscrit pleinement dans la logique du Plan de Déplacement Urbain (P.D.U).

Faut-il rappeler les termes utilisés par la présidence de LMCU (MEL aujourd'hui) dans son programme communautaire?

"Nous développer en préservant les ressources de notre planète est un impératif absolu. Nous le devons à nos enfants. Lille Métropole a un grand rôle à jouer en la matière. Nous avons commencé à le faire, nous devons aller beaucoup plus loin."

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

Depuis quelques années, la MEL qui a arrêté son Agenda 21 (la ville de Mouvaux aussi semble-t-il), a réalisé un bilan carbone et entrepris l'élaboration de son plan climat. Elle veut prendre en compte le développement durable dans toutes ses activités, devenir exemplaire en inscrivant toutes ses réalisations dans cette approche d'une gestion des ressources qui soit à la fois économe, responsable et solidaire. " s'agit bien de "construire un art de vivre, où chacun vit mieux et où nous vivons mieux ensemble en misant sur la qualité de vie, le développement durable et solidaire".

Avec ce projet présenté à enquête d'UP nous en sommes loin, très loin. Les bonnes résolutions sont déjà oubliées

**Pas de projet non plus avec une voirie rue de Verdun (puisque c'est l'objet réel, enfin avoué, de ce projet) sur l'ensemble de la rue de Verdun, c'est-à-dire de la rue Lorthiois au carrefour des rues Turgot et de Londres / Tourcoing. La liaison entre la rue de Verdun et la rue de Tourcoing étant réservée alors pour les cheminements piétonniers et pistes cyclables (comme c'est le cas aujourd'hui, mais sur un sentier, privé, en mauvais état)**

Les habitants du quartier « Saint François » et notamment ceux des rues Pierre Prévost, Rouget de Lisle, Gambetta et rue Jean Bart n'utilisent pas les trajets longs et tortueux décrits dans le bulletin municipal nO110 mais utilisent la rue de Tourcoing, la rue des Ravennes et le début de la rue Mirabeau pour se rendre au complexe sportif en voiture, parce que c'est le trajet naturel, plus court, sans problème de priorité, sans feux tricolore et sécurisant.

Rappelons que les rues Gambetta et Jean Bart sont en sens unique montant vers la rue de Tourcoing. Les automobilistes de ces rues, une fois sur la rue de Tourcoing n'ont donc aucun intérêt à revenir sur la rue de Verdun, par la rue Lorthiois. De même, pour se rendre au supermarché SIMPLY comment imaginer un circuit par la rue de Verdun?

Par ailleurs, les équipements sportifs ne sont pas réservés au service des seuls habitants des quartiers Centre-Mirabeau et les Francs-Vert Pré mais ils appartiennent à l'ensemble des habitants de Mouvaux (donc y compris ceux du quartier Triez-Vauban) car la très grande

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

majorité des équipements sportifs Mouvallois sont implantés sur le quartier Centre-Mirabeau et concentrés à côté du cimetière.

Nous notons qu'il n'est pas prévu d'enquête d'impact compte tenu de la « faible » longueur du projet.

Mais les riverains de la rue de Verdun et du sentier privé (prolongation de la rue des Prieux c'est-à-dire liaison entre la rue de Tourcoing et la rue de Verdun) seront bien impactés par le bruit et la pollution qu'ils n'ont pas à ce jour puisque seuls les piétons et les cyclistes (et très rarement des cyclomoteurs) empruntent le chemin.

Demain, la MEL nous promet près de 2000 véhicules /jour qui passeront dans le fond de nos jardins donnant sur le sentier, ce qui serait soit disant plus « naturel » que de passer devant les 12 maisons et garages de la fin de la rue de Verdun.

" il y aura également un impact sur la faune et notamment sur l'habitat des oiseaux dont certains sont protégés. Parmi les oiseaux observés un dimanche d'avril par un ingénieur écologue du Pas de Calais; " ya ceux classés en *espèce protégée*: Pouillot véloce, Fauvette à tête noire, Troglodyte mignon, Accenteur mochet, Geai des chênes et Mésange charbonnière

Et ceux *non protégés*: Merle noir, Pigeon ramier

" il ya aussi ceux que nous avons observés indépendamment et par conséquent non repris dans sa liste;

Rouge gorge familier *espèce protégée*, pic vert *espèce protégée* Pie bavarde, Grive musicienne, moineau, Tourterelle turque

" il est indiqué que le sentier des Prieux serait idéalement placé pour permettre de désenclaver le quartier des Francs. Situé dans le prolongement de la rue de Verdun et s'articulant directement avec la rue des Prieux. Son ouverture à la circulation permettrait de créer un parallèle à la rue des Ravesnesj rue de Tourcoing offrant ainsi aux habitants de la rue Lorthiois et des Francs un deuxième itinéraire pour rejoindre les équipements publics du quartier Mirabeau «

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

Par sentier des Prieux il est fait référence au chemin privé reliant la rue de Verdun à la rue de Tourcoing. Ce chemin appartenait encore il y a 10/15 ans à la totalité des riverains. Aujourd'hui, les habitations n'ayant pas été vendues depuis quelques années (et elles sont majoritaires) sont toujours propriétaires de ce chemin. L'expropriation ne concerne donc pas que les fonds de jardin.

Ce chemin privé, laissé ouvert au public grâce aux propriétaires du lotissement « les jardins de Mouvaux », est utilisé aujourd'hui par tous les piétons et cyclistes mouvallois. " ne demande qu'à être aménagé en véritable piste cyclable (où l'on pourrait faire du vélo à deux de front et dans les deux sens) et en cheminement piétonnier. "est bordé de véritables espaces verts grâce aux fonds de parcelles qui sont plantés d'arbres plus que trentenaires et cinquantenaires et qui, « grâce à ce projet» seront abattus ... et remplacés par une bande d'espace vert de 1.80 m recouverte de gazon ou de petits végétaux et de 40u 5 arbres, et d'un talus engazonné d'1.50 m.

**Les riverains de ce sentier et la Mairie ou la MEL n'ont pas la même notion de l'écologie et des espaces verts.**

Mais pourquoi créer un deuxième itinéraire parallèle à la rue des Ravennes /rue de Tourcoing pour environ 10 des habitants du quartier les Francs-Vert Pré?

Certainement pas pour l'accès au groupe scolaire maternelle et élémentaire saint Exupéry car il y a moins de 15 (de 8 à 12 selon les années depuis plus de 20 ans) des élèves de ce groupe scolaire, soit moins de 40 élèves sur environ de 300 élèves au total, qui proviennent du secteur délimité par les rues Lorthiois et Jean Bart. Ce groupe scolaire étant trop loin, les habitants du quartier St François préfèrent utiliser les écoles maternelle et primaire Saint François proches de chez eux et par conséquent accessibles à pieds. Estimation de 50 véhicules /jour maxi en tenant compte des fratries et de la cantine. Certainement pas pour le collège qui est accessible sans problème à pied ou en vélo par le chemin existant rue de Verdun (les enfants d'une tranche d'âges 11/15 ans sont autonomes). Pourquoi faciliter le trajet automobile si ce n'est que pour favoriser l'utilisation de la voiture? Estimation de 20 véhicules/jour. (le trajet voiture se fera toujours en partie par la rue des Ravennes)

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

Pour les équipements sportifs? Mais si ce sont des sportifs ils peuvent y aller à pieds ou en vélo comme c'est souvent le cas actuellement, et parfois en cyclomoteur. Les plus jeunes devant quant à eux être conduits en voitures qui utiliseraient les voiries existantes sans problème car souvent hors heures de pointe (le soir, le mercredi ou le samedi) Estimation de 40 véhicules/jour.

Ces chiffres devraient être majorés par la construction de 150 logements rue Lorthois (en lieu et place des Carbonisages de Mouvaux). 150 logements de types studio au T5, correspondent à moins de 150 enfants soit environ 120 de 3ans à 15 ans dont certains iront à l'école St François. De plus, la totalité des voitures ne passera pas par la rue de Verdun. Estimation 50 à 60 véhicules/ jour

**Nous le voyons bien, les trajets automobiles relatifs aux groupes scolaires et équipements sportifs sont très minoritaires (moins de 170 véhicules/jour) par rapport aux flux de 2000 véhicules/jour comme indiqué par la MEL lors de la réunion du 13 septembre 2011**

Alors pourquoi cette nouvelle route si ce n'est que pour favoriser l'utilisation de la voiture?

Pour les commerces du quartier Centre-Mirabeau? Enfin il est avoué que cette voirie ne servirait pas que pour desservir un groupe scolaire ou des équipements sportifs, mais également et surtout pour accéder aux commerces du quartier centre-ville et donc par la rue de Londres. Estimation à 1800 véhicules/ jour. Ce simple constat légitimerait un tracé de voirie 100 rue de Verdun.

Ce nombre de 2000 véhicules/jour qui a été contesté par la mairie lors de la réunion du 13 septembre 2011 est pourtant le seul argument pour justifier cette route. Sinon, comment justifier une telle dépense de près d'un million d'euros pour un trafic de moins de 2000 véhicules/jour dont seulement moins de 200 concerneraient les équipements scolaires et sportifs, c'est-à-dire le franchissement de la rue de Tourcoing? Et ce sera aussi l'un des nôtres pour dire que nous ne nous manifestons pas pour quelques voitures qui n'engendreront que de faibles nuisances.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

**Il faudrait aller jusqu'au bout du raisonnement. Puisque seul le fait d'accéder aux équipements scolaires et sportifs est avancé pour créer ce tronçon sur le sentier des Prieux, il devrait y avoir un panneau interdisant le tourne à gauche vers la rue de Londres.**

Alors pourquoi faire bifurquer cette voirie de la rue de Verdun par le « sentier des Prieux » et créer un carrefour à feux tricolores facteur de risques pour les riverains du carrefour?

Rappelons que le Conseil Général avait refusé en 2002 ou 2003 la création d'un carrefour "traversant" à proximité de celui avec la rue Turgot pour des raisons évidentes de sécurité et de régulation.

" il serait plus simple de continuer la voirie rue de Verdun jusqu'au carrefour de la rue de Turgot et des rue de Londres/rue de Tourcoing (carrefour existant et sans feux tricolores). Ce dernier tronçon de la rue de Verdun existe et fait partie de la réserve n03 du PLU. Il a même été aménagé en 2006 avec les deniers publiques de la ville (Voir bulletin municipal n080), en attendant les travaux plus importants de la MEL prévus dans cette EUP. Il dessert notamment une douzaine de maisons avec garages. Cet aménagement de la voirie représenté sur les plans de cette enquête est semble-t-il non programmé à ce jour.

Mais pire encore, monsieur le Maire nous précisait lors de la réunion de quartier du vendredi 23 septembre que les riverains souhaiteraient que la réalisation de ce tronçon de la rue de Verdun entre le sentier des prieux et le carrefour avec la rue Turgot ne se se fasse plus du tout.

Ils auraient dû être nos alliés en militant pour un projet sans voirie. Mais ils n'y ont jamais cru et ont préféré défendre leur pré carré (qui est pour moitié le domaine public sur lequel empiètent quelques riverains en\_ toute impunité). Plus fort, le projet évite une grande partie de la zone empiétée et elle pourrait même leur être rétrocédée.

Dans la délibération du conseil de la MEL du 15/11/2013, il est indiqué les remarques suivantes;

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

Point n°3 : Une piste cyclable et un cheminement piétonnier seraient suffisants sur la partie aménagée du sentier des Prieux, la voie circulée par les véhicules pouvant être réalisée sur la rue de Verdun entre la rue Lorthiois et la rue Turgot déjà sommairement aménagée. (***Mais sans suite ?***)

Point n°6 : Une pétition des riverains de la rue de Verdun du n01 **au** n014 inclus et des propriétaires domiciliés 1,3,5,7 et 35 rue de Turgot (***en fait il n'y a qu'une douzaine de maison***) exprime le souhait de ces riverains que la voie sommairement aménagée demeure en impasse et soit réservée aux seuls riverains. Ces habitants ont formulé le souhait d'échanger sur ce point avec les services de Lille Métropole

Toujours cette défense de son pré carré. Et oui, quelques voitures pourraient se perdre dans « leur » rue en pensant rejoindre la rue Lorthiois. Donc rien de tel qu'un cul de sac.

En tout cas, ça fait un peu lutte des classes, ça fait deux poids deux mesures .... Quand on dit que Mouvaux est une ville de privilégiés. Enfin, il suffit simplement d'habiter du bon côté.

Dans le cas d'une voirie qui serait prolongée jusqu'au carrefour rue Turgot, rue de Londres/Tourcoing, seuls les automobilistes qui voudraient aller rue des Prieux (moins de 170 véhicules/jour sur les 2000 véhicules/jour) feraient un « zigzag ».

A noter que les automobilistes provenant de la rue des Prieux et se dirigeant rue Turgot font et feront toujours avec le projet présenté un « zigzag ». Ce « zigzag » ne pourrait donc être un motif de rejet pour un projet avec un seul carrefour rue Turgot, rue de Londres/rue de Tourcoing.

Quant à l'étude de ce carrefour, nous faisons confiance aux techniciens de la MEL pour y réfléchir et ils sont largement capables de trouver une solution viable et sécurisante. Sont joints en annexe deux exemples de faisabilité. Un très simple et un avec un giratoire comme en réalise la MEL sur la communauté urbaine. Celui proposé fait un diamètre extérieur de 11m, mais pourrait encore être réduit. Ce type de giratoire n'est pas incompatible avec le cheminement des piétons. Il est même tolérable jusqu'à un diamètre de 25m d'après les documentations techniques (voir par exemple celui de la Croix Blanche à Bondues qui est

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

même supérieur à 25m et qui est pratiqué par bien plus de piétons et de cyclistes que pour notre cas). Mais nous savons que « lorsque l'on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ».

Nous notons aussi qu'une voirie 30 n'a pas pour vocation à supporter d'importants flux de circulation et par conséquent n'a pas vocation à se substituer aux routes départementales (RD 51, RD 9). Dont acte!

Il est indiqué également que la création d'une piste cyclable permettrait de poursuivre le maillage cyclable de la commune

Là, nous sommes tous d'accord. Nous revendiquons une piste cyclable depuis le début et en particulier sur la bifurcation entre la rue de Verdun et la rue de Tourcoing conformément aux 2 autres possibilités de projets évoquées ci-dessus.

Mais malheureusement nous constatons que le projet routier est prioritaire et que le cheminement cyclable est un faire-valoir.

Faut-il le rappeler une fois encore que le Plan de Déplacement Urbain (POU) prévoyait comme objectif à l'horizon 2015 : de doubler les déplacements dans les transports collectifs ou à vélo, stabiliser l'usage de la voiture à son niveau actuel (de 2003) et de réduire les accidents de 30

En créant une voirie, l'usage de la voiture sera favorisé. Il n'est donc plus question de stabiliser mais d'accroître la circulation automobile.

Si le projet actuel doit permettre de créer une vraie continuité entre plusieurs itinéraires cyclable, il n'est pas prévu de liaison avec les bandes cyclables de la rue de Londres. De plus, la prolongation de la piste sur la rue de Verdun s'arrête au futur carrefour des rues Lorthiois et de Verdun. Il n'est pas prévu dans le futur de prolongation de cette piste cyclable rue Lorthiois probablement à cause du profil en travers. Il n'est pas prévu non plus de prolongation rue de Verdun dans sa partie déjà aménagée malgré l'existence de l'aire de jeux ludiques.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

**Bien que nous ne soyons pas favorables à ce projet, nous vous faisons part de quelques observations car celles-ci accèdent nos propositions et font apparaître un manque d'analyse et des problèmes de sécurité.**

**Le profil en travers:**

L'emprise de la rue de Verdun entre la rue Lorthiois et le « sentier des Prieux » et même jusqu'au carrefour rue Turgot, rue de Londres/Tourcoing est actuellement d'environ 12 mètres conformément à la réserve du P.L.U. Nous supposons que le projet respectera ces 12 mètres puisqu'il n'est pas prévu d'expropriation sur ce tronçon. Pourtant, 3 documents indiquent des largeurs différentes: 12m, 13m et 12,60m sur le profil en travers

L'emprise du sentier des Prieux prévue à l'expropriation est de 13m pourtant le profil en travers n'indique que 12,60m

On peut donc s'interroger sur le besoin de prendre 13 mètres au sentier des Prieux alors que ce tronçon ne serait que la prolongation de la rue de Verdun?

Le traitement devrait être identique, c'est à dire limité à 12 mètres et non à 13m ou 12.60m comme indiqué sur le profil en travers, sauf, bien entendu, à proximité immédiate du carrefour avec la rue de Tourcoing. De plus, ce mètre supplémentaire ne sert qu'à créer une bande verte. Il serait bien préférable de laisser un mètre de plus aux riverains qui eux ont de véritables espaces verts constitués d'arbres de grande hauteur. Ce profil ne fait pas apparaître la dénivelée avec les jardins qui peut atteindre 1m.

Quant à la rue du 11 novembre, son profil en travers au droit des jardins n'est plus que de 11 mètres. Il y a donc encore un traitement différent. Cela militerait une fois de plus à réduire l'emprise du « sentier des Prieux » à un maximum de 12 mètres.

**Carrefour rue de Tourcoing**

Rappelons une fois encore que le Conseil Général avait refusé en 2002 ou 2003 la création de ce carrefour" traversant" du fait de sa proximité avec celui de la rue Turgot pour des raisons évidentes de sécurité et de régulation.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

De plus, l'implantation de ce carrefour à feux ne milite pas du tout dans le sens de la sécurité contrairement à ce qui peut être indiqué puisque cela rendrait également très difficile, voire impossible le "tourne à gauche" depuis le 310 ter (sorties par portail et par garage) et peut-être plus. De même pour le "tourne à droite" et le "tourne à gauche" des 295 et 297, 299.

Il sera impossible, sauf à prendre des risques inconsidérés, d'effectuer les mouvements évoqués notamment aux heures de pointes. Il y a là manifestement un problème de sécurité qui serait lié à l'existence de ces feux et par conséquent de ce carrefour dans sa totalité. La responsabilité de la mairie et de la MEL sera engagée dès le premier accident.

**Il faut supprimer les feux, ce qui revient à ne pas créer de carrefour traversant, c'est-à-dire soit ne pas faire de route rue de Verdun, soit de la faire déboucher sur le carrefour existant rue de Turgot, rue de Londres/Tourcoing.**

#### **Dossier d'enquête parcellaire**

Apparemment il y aurait des différences entre les tableaux et les plans. Il y aurait également des parcelles privées qui apparaissent appartenir à la MEL et vice et versa.

#### **Coût de l'opération**

Nous avons indiqué en 2013 qu'il ne fallait pas oublier qu'en période de crise, des économies sont toujours les bienvenues. Nous avons prétendu également que les coûts avaient été sous-estimés. Apparemment la MEL nous a donné raison car l'estimation est passée de 500 000€ TTC en 2013 à 597 000€ TTC soit 20% d'augmentation en 3 ans avec une inflation inférieure à 5.400 000€ TTC sont affectés à la voirie pour 360m soit environ 1100€/m

De même pour les expropriations qui concernent réellement plus de riverains que prévu: 152580€ au lieu de 70000 €, soit près de 120% de majoration

Enfin, la fin de la rue de Verdun est évaluée à 260000€ TTC (sans l'éclairage public) dont 200000€ TTC de voirie soit environ 1460 €/m pour 150 m.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

On pourrait s'interroger sur la différence de coût au mètre puisque l'emprise est plus faible (entre 8 et 12m au lieu de 13m) et que les 2 pistes cyclables sont remplacées partiellement par du stationnement.

Par contre il n'y a pas de chiffrage pour les clôtures, ou plus précisément pour les écrans phoniques

### **CONCLUSION :**

L'utilité publique du projet présenté n'est pas avérée

Il est opportun de reprendre entièrement ce projet et en particulier le tronçon rue de Verdun/rue de Tourcoing.

Ce projet n'est manifestement pas objectif. Il se retranche derrière les anciennes réserves du POS reprises partiellement au PLU. Il ne tient pas compte de la réalité du terrain, il n'a pas été étudié en faisant abstraction des réserves, c'est-à-dire avec du recul, avec un œil nouveau. Il ne tient pas compte du faible nombre de véhicules concerné par l'usage des différents équipements scolaires et sportifs compte tenu de l'éloignement et des accès existants plus triviaux. Il ne respecte pas les directives du PDU et les engagements de l'agenda 21.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'en période de crise, des économies sont toujours les bienvenues.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Service du Cadastre

département :  
IORD

commune :  
MOUVAUX

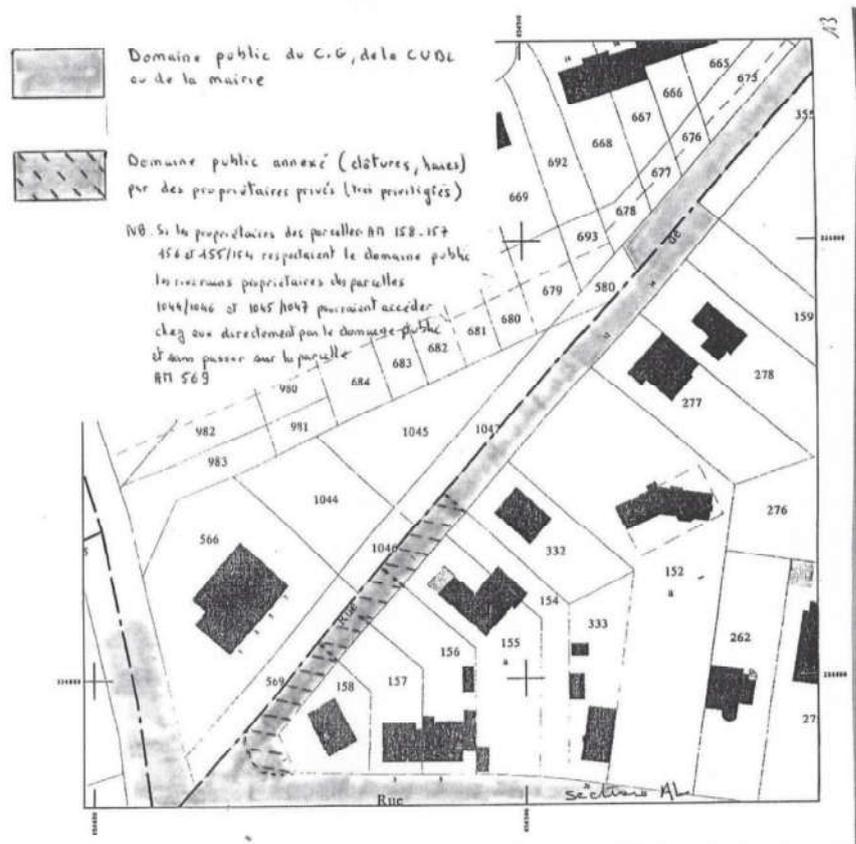
section :  
chiffre d'origine : 1/1000  
date de l'édition : 11/12/2002

numéro d'ordre du registre de constatation  
des droits:  
cachet du service d'origine

**CENTRE DES IMPÔTS FONCIER DE L'ÉLIEU**  
Rue de Verdun 48510  
Tél : 03 20 40 40 40  
Bâtiment des Impôts  
Tél : 03 20 40 40 40

conforme au plan cadastral informatisé

Michel LORNOIRE  
DGS  
SYN



Claude Huart  
Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Service du Cadastre

arrondissement :  
RD  
commune :  
LORVAUX

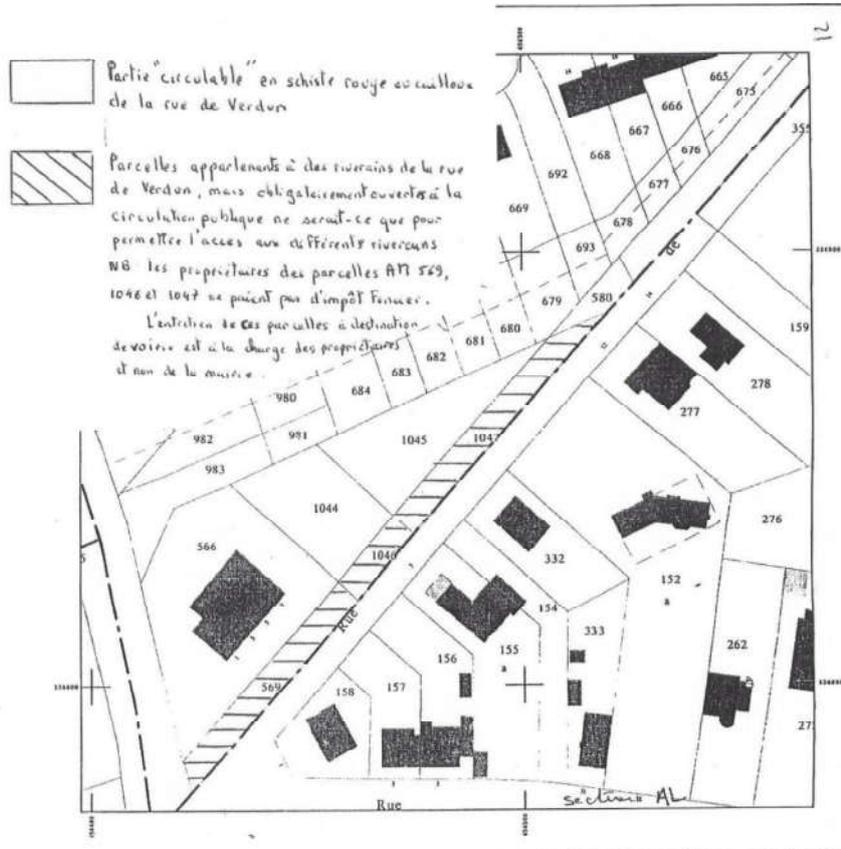
lien :  
feuille d'origine :  
échelle d'édition : 1/1000  
date de l'édition : 11/12/2002

numéro d'ordre du registre de constatation  
et droits :  
détail du service d'origine

**CENTRE DES IMPÔTS FONCIER**  
DE LORVAUX  
RUE DE LA POSTE 4815  
57100 LORVAUX  
03 83 33 33 33  
TOUTES LES COMMUNES

conforme au plan cadastral informatisé

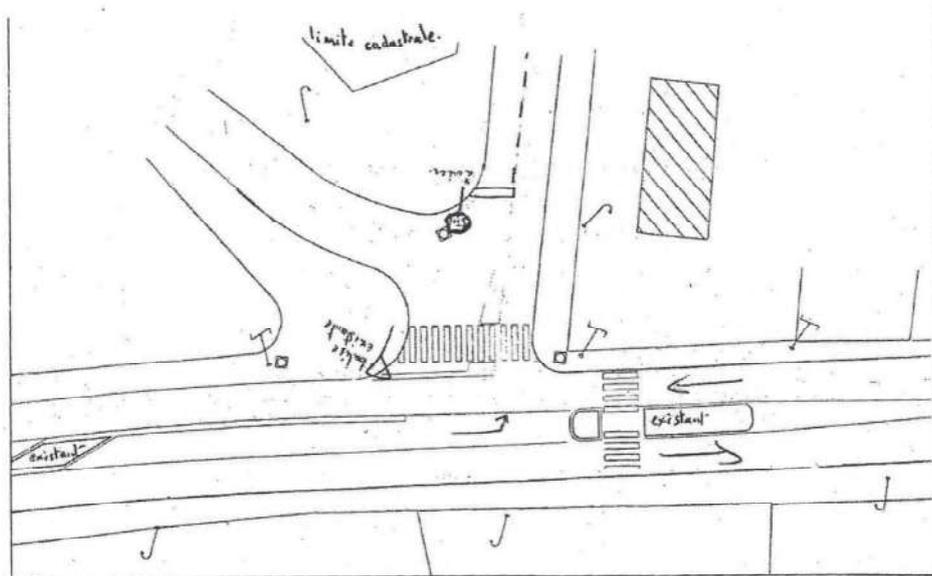
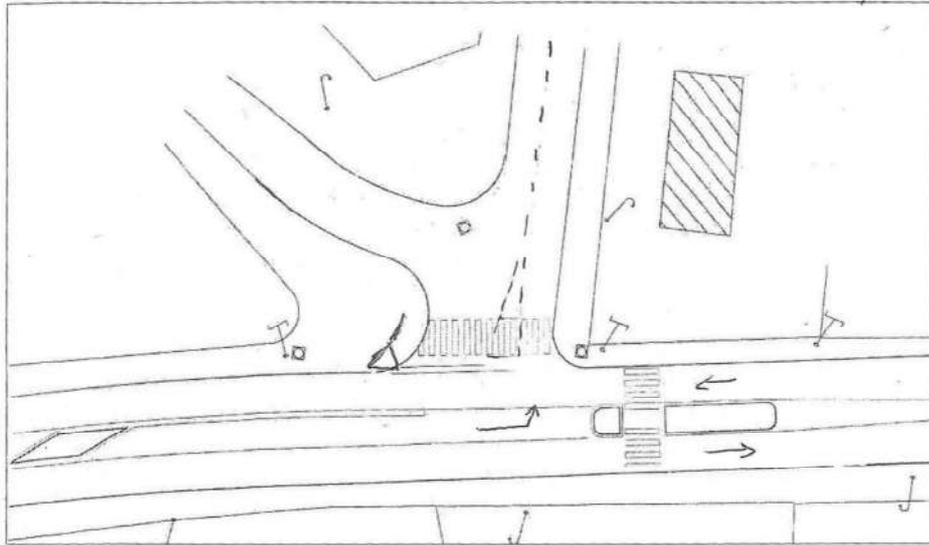
Administrateur  
pôle  
SYN



Claude Huart  
Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

Etat actuel :

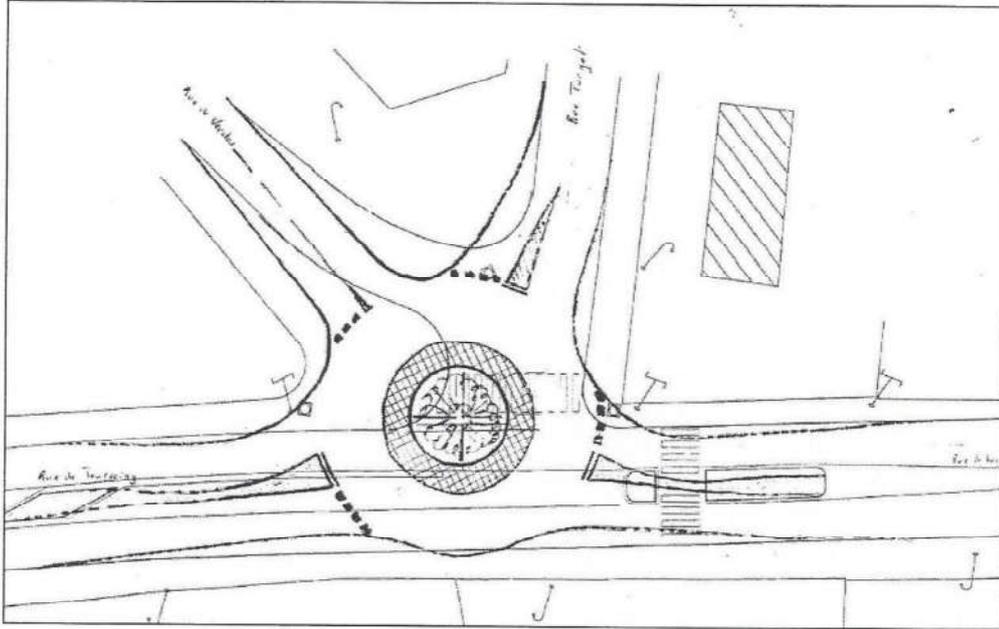


Claude Huart

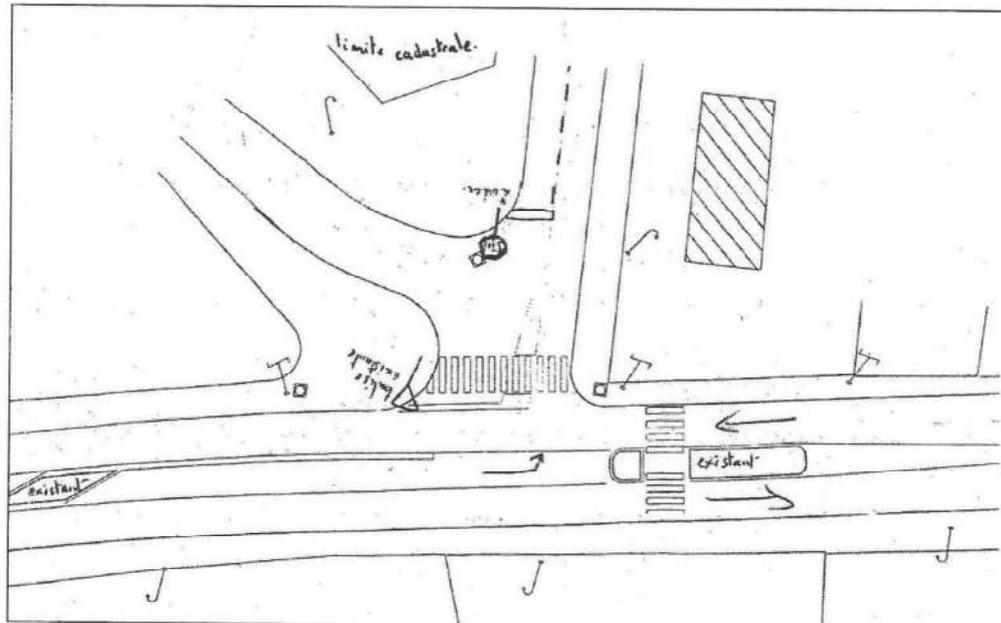
Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

Solution 1: petit giratoire



Solution 2: Stop à créer rue Turgot



Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

**Remarque de Monsieur Bertrand, 30 rue du 8 mai 1945 à Mouvaux**

Monsieur Bertrand constate que le projet amènera encore plus de voitures et qu'il n'a pour but que de faciliter aux jeunes l'accès aux salles de sport ... alors qu'avant, ils y allaient à pied!

**- observation de Monsieur Jean-Luc Berthaux, 10 rue Vincent Van Gogh à Mouvaux**

Monsieur Bertaux se déclare opposé au projet.

Dans l'intérêt des riverains concernés, il souhaite une réduction de la vitesse et pose la question de savoir pourquoi la piste cyclable est-elle située du côté droit en venant de la rue de Tourcoing?

Il demande si une étude a été réalisée concernant les fonds de jardin?

Il pose enfin les questions suivantes :

- le flux de voiture a-t-il été étudié?
- pourquoi un feu et non un rond point?

Monsieur Berthaux souhaite par ailleurs :

- une voie piétonne et cyclable qui lui semble la meilleure solution,
- interdire les camions,
- éviter la ligne droite,
- prévoir un revêtement adapté contre les nuisances sonores.

**- Monsieur Berthaux a annexé une lettre qui a été annexée au registre :**

Étant directement concernés du fait de la localisation de notre maison au 11 Rue de Verdun, nous souhaitons par la présente vous présenter nos réflexions quant aux modifications de voirie envisagées par la MEL et présentées dans cette enquête publique.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

En effet, notre maison se situe en limite de propriété du chemin des Prieux et de la Rue de Verdun et nous nous retrouverons à 3 mètres de la voirie si le projet proposé est déclaré d'utilité publique.

De nombreux autres propriétaires verront leurs terrains préemptés pour réaliser cette voie, ceci engendrera une modification non négligeable de notre environnement et une pollution aérienne et sonore supplémentaire.

L'utilité publique du projet pour désenclaver le quartier des Francs peut être réelle mais nécessite-elle pour autant la création d'une voie supplémentaire de circulation pour les voitures voire les camions.

En effet, le quartier des Francs n'est pas totalement enclavé puisque des dessertes existent déjà.

N'est -il pas inopportun d'envisager une nouvelle voie au regard de l'importance du préjudice que subiront les riverains ( nombres des parcelles expropriées et le coût que cela représentera, importance de la future circulation qui n'est d'ailleurs pas chiffrée dans le projet, pollution de l'environnement)

Ne serait-il pas possible d'aménager ce sentier en voie verte dans l'objectif de développer le maillage cycliste et piétonnier comme le souhaite la Mairie de Mouvaux et ainsi permettre un accès aux écoles et terrains de sports du quartier Mirabeau.

En effet lors de la dernière réunion publique (23/09/16 salle 8ercker), Monsieur le Maire et ses adjoints ont tous insisté sur le fait de développer les déplacements « doux» , de limiter l'usage de la voiture et de protéger le plus possible les espaces verts existants voire d'en créer de nouveaux ... Alors pourquoi ne pas simplement améliorer en aménageant ceux existants?

Créer plus de voies de circulation pour les voitures sans tenir compte de celles déjà existantes freine la population dans son envie d'utiliser les voies cyclables et piétonnières.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

Le souhait de cet aménagement est de permettre un meilleur accès aux écoles et salles de sports! Comment éduquer les jeunes enfants à utiliser ces voies douces si l'on n'incite pas leurs parents à les emprunter?

Si l'utilité publique est validée par Monsieur le Préfet et que le projet proposé par la MEL est adopté que va-t-il advenir de cet environnement?

Les arbres et haies existantes en limite des propriétés de cette nouvelle voie ainsi que les clôtures risquent de subir des dégradations du fait des travaux de voirie. Par qui ces dégradations seront-elles prises en charge ? Le décaissement de la voie nouvelle va de plus en ce qui nous concerne nous situer en hauteur et donc engendrer des affaissements de terrains. Sera-t-il prévu un renforcement des abords ?

Le projet suppose aussi la création d'un carrefour avec les rues de Londres et de Tourcoing. Comment ce nouveau carrefour sera-t-il équipé?

D'après le plan présenté, un feu tricolore est prévu. Celui-ci risque de créer un engorgement des rues des Prieux, de Tourcoing et de Londres. Tous les riverains de ces rues subiront une pollution sonore supplémentaire.

Un carrefour avec plateau surélevé comme il en existe déjà un au carrefour de la rue de Londres avec les avenues Foch et Winston Churchill ne serait-il pas préférable puisque ce carrefour est lui aussi situé près d'une école et ne pose pas de problème.

De plus cela ralentirait beaucoup plus facilement la vitesse dans la portion rue de Londres rue de Tourcoing, ce qui ne serait pas négligeable ...

Dans de nombreuses villes, les feux tricolores sont supprimés et remplacés par des ronds-points ou des « céder le passage » et le projet présenté propose l'inverse! ... Sera-t-il prévu un revêtement de chaussée particulier (anti bruit) ... La limitation de vitesse à 30km/h sera-t-elle vraiment respectée?

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

*Toutes ces questions supposent une rencontre avec les riverains et une collaboration afin de trouver des solutions acceptables pour chacun.*

Par ailleurs nous attirons votre attention sur le projet de voirie de l'extrémité de la rue de Verdun dont nous sommes aussi riverains. Pourquoi serait-il nécessaire d'ouvrir un accès vers la nouvelle voirie du sentier des Prieux, ceci obligeant les habitants du 1 au 14 de La rue de Verdun à emprunter un sens unique et à passer sur le tronçon du sentier des Prieux pour revenir vers la rue de Londres et la Rue Turgot ??

C'est à notre avis inutile et ce scénario ne ferait qu'augmenter le trafic du sentier des Prieux.

Ce côté de la Rue de Verdun ne nécessite pas de tels aménagements. Nous sommes d'ailleurs solidaires du courrier qui vous a été adressé et remis par les riverains du 1 au 14.

Nous avons choisi de vivre à Mouvaux pour tous les avantages environnementaux que cette ville possède. La qualité de vie y est particulièrement agréable. Nous comprenons que l'évolution d'une ville nécessite parfois des modifications pour faciliter la vie de ses habitants, cependant en ces périodes où l'environnement devient une priorité à défendre, où l'on met en avant l'écologie et le respect des milieux de vie, il serait souhaitable que l'on tienne compte de ces éléments pour ne pas bétonner un peu plus les espaces qui pourraient être préservés.

Nous comptons sur votre réflexion éclairée et la prise en compte des arguments de chacun pour prendre une décision respectueuse du bien être de la population de ce quartier de Mouvaux et vous présentons Monsieur nos respectueuses salutations.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

### 3.3- Les réponses du pétitionnaire :

#### 1- réponses aux observations relatives à l'enquête préalable a la déclaration d'utilité publique faites par les riverains du tronçons n°1 à 16 de la rue de Verdun (partie comprise entre la rue Turgot et la rue de Verdun)-

##### 1. Projet rue de Verdun (n°1 à 16) :

- Thème abordé par l'ensemble des riverains du tronçon (n°1 à 16) dans une lettre déposée au registre d'enquête le 7/10/16 puis complétée par un courrier annexé le 4/11/16.
- *Lors d'un précédent entretien, Monsieur le Maire de Mouvaux avait déclaré qu'il s'en tiendrait au souhait des résidents de cette rue pour le cas où ils souhaiteraient rester en voie privée. Un courrier de sa part (qui, à ce jour, ne m'a pas été adressé) devait confirmer sa position laquelle ne m'a pas été certifiée.*
- *Les riverains des n°1 à 16 de la rue de Verdun ayant (par courrier en date du 4/11/2016) à nouveau confirmé leur volonté de rester en voie privée,*
- *Quelle est la position de la MEL sur ce point ? :*
- *Le projet dans cette rue deviendra-t-il caduc ? :*
- **Réponse de la MEL : La réalisation ou la non-réalisation d'aménagements sur ce tronçon n'a aucune incidence pour le reste du projet d'aménagement soumis à enquête publique. La configuration du projet permet en effet tout à fait de scinder l'aménagement de la rue de Verdun au droit des numéros 1 à 16 de celui du Sentier des Prieux privilégié par la MEL pour des questions de sécurité et de continuité d'aménagement.**
- **Compte tenu de la volonté exprimée par l'ensemble des riverains de cette voie constitués en ASL de demeurer en domaine privé et de maintenir la voie en**

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

**impasse sans aire de retournement, les services de la MEL suivraient la position de la ville quant à la volonté de poursuivre ou non l'aménagement de cette voie.**

- **La question de l'accès aux parcelles des riverains des n° 12 (parcelle AL 277), n °14 (AL 278) sera à aborder en collaboration avec ceux-ci. En effet, si la rue de Verdun demeure privée et en impasse sans aire de retournement, le projet d'aménagement de la rue de Verdun – Sentier des Prieux devra être revu en fin de ce tronçon. Il faudra donc tenir compte du recul à maintenir au droit des accès de ces parcelles afin de permettre à ces riverains d'accéder et de manœuvrer correctement au droit de leurs propriétés.**
- *Le statu quo serait-il maintenu ? :*
- **Réponse de la MEL : Si la volonté des riverains de demeurer en domaine privé est confirmée et acceptée par la ville, le tronçon concerné restera privé. Un aménagement spécifique sera prévu en fin de tronçon de façon à interdire l'accès à cette voie depuis et vers la voie nouvelle créée. Une adaptation du projet en fin de voie sera étudiée par les services de la MEL en collaboration avec les riverains et notamment ceux des n°12 et 14 pour assurer une desserte correcte de leurs parcelles.**
- **2. Quelles sont les réponses apportées par la MEL aux questions posées dans ce même courrier par les membres de l'Association des riverains :**
- *Qu'en est-il de la réalisation des voies environnantes présumées d'utilité publique ?*
- **Réponse de la MEL : La réalisation ou la non-réalisation d'aménagements sur ce tronçon n'a aucune incidence pour le reste du projet d'aménagement soumis à enquête publique. La configuration du projet permet en effet tout à fait de scinder l'aménagement de la rue de Verdun au droit des numéros 1 à**

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

**16 de celui du Sentier des Prieux privilégié par la MEL pour des questions de sécurité et de continuité d'aménagement.**

- *Qui est propriétaire de la part publique du tronçon concerné compris entre le Sentier des Prieux et la rue Turgot : la commune de Mouvaux ou la région ? :*
- **Réponse de la MEL : la partie non cadastrée de ce tronçon correspond au tracé d'un chemin rural, propriété privée de la ville de Mouvaux.**
- *Quelle sera l'évaluation du service des Domaines pour les surfaces à racheter et qui en définira le prix ? :*
- **Réponse de la MEL : Le service de France Domaine 59 sera saisi par la ville en vue d'obtenir un avis de valeur concernant ces emprises à régulariser au profit des riverains. Le prix sera donc fixé par le service des domaines.**
- *Quel est le contenu du sous-sol de cette voie (eau, électricité, téléphone, gaz) ? :*
- **Réponse de la MEL : Cette voie étant aujourd'hui privée, aucun document relatif à l'occupation de cette voirie par les concessionnaires n'est en possession des services de la MEL. A ce sujet, les riverains peuvent, s'ils le souhaitent déposer une déclaration de travaux devra être effectuée par les riverains sur le site « réseaux et canalisations » de l'INERIS afin d'avoir une meilleure connaissance des occupants de cette voirie.**
- **3. Dans le cas où la rue de Verdun reste privée :**
- *Quelle serait la configuration envisagée à l'angle de l'Y formé par le Sentier des Prieux et la rue de Verdun ? :*
- **Réponse de la MEL : Un aménagement spécifique sera prévu en fin de tronçon de façon à interdire l'accès à cette voie depuis et vers la voie nouvelle créée. Une adaptation du projet en fin de voie sera étudiée par les services de la MEL en collaboration avec les riverains et notamment ceux des n°12 et 14 pour assurer une desserte correcte de leurs parcelles.**

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

- *Quel serait alors l'accès à la parcelle n°32 ? (question de Mr et Mme PRETE rue de Verdun) :*
- **Réponse de la MEL :** En ce qui concerne la demande de Mr et Mme PRETE d'accès véhicules à la parcelle AL 159 (n°16) et n° 32 pour le plan parcellaire mis à enquête publique en ce qui concerne l'emprise à acquérir, celui-ci pourra s'effectuer par la voie nouvelle créée en prévoyant lors de la réalisation des travaux un accès direct à cette voie.
- **4. Dans leur courrier déposé le 7/10/2016, Monsieur et Madame CARBON, 6 rue Van Gogh à Mouvaux contestent la démarche de la Municipalité et de la MEL concernant l'enquête publique préalable à la DUP.**
- *Ils invoquent :*

*Le coût trop élevé du projet :*

- **Réponse de la MEL :** Ce maillage représentera certes un investissement public mais permettra enfin de mailler deux quartiers voisins qui jusqu'alors se « tournaient le dos ». Cet aménagement permettra d'offrir un cheminement routier sécurisé, permettant de rallier un bon nombre d'équipements publics largement fréquentés par les riverains du quartier des Francs. Le maillage cyclable en double sens permettra quant à lui à tous d'aller et venir en toute sécurité et en site propre entre les deux quartiers et de liasonner complètement un réseau allant de la rue Mirabeau au grand projet métropolitain de la Voie Verte du Ferrain. La réalisation de ce projet n'est que l'aboutissement de ce qu'avait toujours envisagé la ville de Mouvaux dès 1980. Le coût estimatif des dépenses joint au dossier de DUP reprend l'ensemble des dépenses estimées pour la réalisation du projet d'aménagement. Ce coût global a été validé par les élus de la MEL lors de différentes délibérations prises en Conseil de la MEL et la dépense inscrite au programme pluriannuel défini en accord avec les élus.

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

- *L'impact environnemental trop négatif (goudron, pollution...), destruction d'espaces verts et d'espèces protégées :*
- **Réponse de la MEL : Un diagnostic préalable à l'étude d'impact, non requise par la DREAL pour ce projet, avait révélé que la qualité de l'air au droit de la zone du projet était satisfaisante. La réalisation de cette voirie en zone de circulation apaisée (zone 30) et en sens unique de circulation ne modifiera pas le nombre de véhicules fréquentant le quartier et n'aura donc pas d'incidence sur la qualité de l'air environnante.**
- **En ce qui concerne la destruction d'espaces verts et d'espèces protégées, il est à souligner que l'étude d'impact n'a pas été requise par la DREAL et que le diagnostic préalable à l'étude d'impact avait relevé que les habitats présents sur la zone d'étude pour la faune et la flore étaient d'origine anthropique ou modifiés par l'homme. La présence de nombreux espaces verts dans le projet présenté permettra la mise en œuvre d'une diversité végétale qualitative.**
- *Une aggravation de la circulation au croisement de la rue des Prieux et de la rue de Tourcoing : la mise en place de feux tricolores risquant, de leur avis, de paralyser les déplacements des riverains de la rue de Tourcoing :*
- **Réponse de la MEL : Des comptages ont été réalisés en 2010 afin de calibrer le carrefour à feux. Il est prévu un cycle de feux de 90 secondes avec une adaptation de la demande par boucles d'inductions magnétiques permettant une meilleure prise en compte de la demande véhicules et une limitation des temps d'attente. Avec une réserve de capacité de 58%, cet aménagement laisse une marge de manœuvre suffisante aux évolutions de trafic. Enfin, un îlot de sécurité permettant le stockage de 4 véhicules ainsi qu'un décalage à la fermeture du cycle de feux seront mis en œuvre afin de permettre l'écoulement des mouvements en tourne à gauche (véhicules venant de la rue de Tourcoing côté Mouvaux et allant vers la rue des Prieux). Il est prévu**

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

**également un suivi à la mise en service et durant les semaines suivantes pour ajuster plus finement le fonctionnement du carrefour à feux.**

- *Ils souhaitent donc la recherche d'autres solutions : Que propose la MEL? :*
- **Réponse de la MEL** : Plusieurs projets ont été présentés en réunions publiques depuis 2002. Ce projet mis à l'enquête en est une synthèse. Il répond en tous points au cahier des charges basé sur le diagnostic de l'aménagement à envisager, compte tenu de l'intérêt général de la population mouvalloise. Ce projet d'une emprise initialement prévue à 20m avec création d'une voirie en double-sens de circulation a été revu en sens unique afin de minimiser la gêne pour les riverains concernés et d'intégrer l'usage des modes doux de circulation conformément au Plan de Déplacement Urbain de notre Etablissement.

**5. Madame PATUREL, 310 rue de Tourcoing à MOUVAUX ne souhaite pas l'accès à son jardin et donc à son garage par la nouvelle voie des Prieux prévue dans le projet.**

- *Confirmez-vous que l'accès à son jardin et à son garage restera en l'état au bord de la rue de Tourcoing? :*

**Réponse de la MEL** : Madame PATUREL avait sollicité en 2012 (lors de l'acquisition de la maison) de la part de notre Etablissement la possibilité de créer un accès garage sur la nouvelle voirie. Les services de la MEL avaient donc intégré cet accès au plan projet de voirie. Si celle-ci ne le souhaite plus aujourd'hui, cet accès ne sera pas réalisé dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie.

**6. Remarque de Mr BARTOLINI :**

*Quelle est la position de la MEL à ce sujet? :*

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

**Réponse de la MEL :**

**Il est faux d'imaginer un flot de véhicules encombrant le nouvel axe envisagé Sentier des Prieux. La circulation automobile sera modérée à l'image de celle qui existe dans la rue des Prieux voisine ou dans la rue de la Forgette. La voie créée supportera une circulation en sens unique et en zone apaisée (zone 30). La circulation automobile sera plus importante aux heures de pointe en période scolaire et péri-scolaire (le matin surtout) s'agissant d'un flux en sens unique (du quartier des Francs vers la rue des Prieux – rue Mirabeau). L'aménagement du Sentier des Prieux permettra de le sécuriser pour l'ensemble des habitants. Il s'agit bien d'une voie de desserte secondaire entre deux quartiers et non d'une voie de shunte pour la circulation de la route départementale rue de Tourcoing.**

**La crainte du délestage du secteur des Francs par cette voirie pour accéder au Boulevard de la Marne n'est pas fondée. En effet, les riverains privilégient l'accès le plus court possible et l'Avenue de la Marne est bien plus vite accessible par la rue Lorthois pour les habitants du quartier des Francs que par la future voirie.**

**Cette voie a pour but de désenclaver le quartier des Francs vers le quartier Mirabeau en répartissant les flux de circulation.**

**En ce qui concerne les travaux à effectuer rue de Verdun, la question de leur réalisation est remise en cause suite à la décision prise par l'ASL de maintenir cette voie en domaine privé.**

**7. Courrier de Mr DEWYNTER**

**Réponses de la MEL (items numérotés de 1 à 22)**

- 1) *Un seul projet présenté sans aucune autre alternative et ceux malgré de nombreuses demandes :*

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

- **Réponse de la MEL** : Plusieurs projets d'aménagement de cette voie ont été élaborés à différentes époques et ce depuis 2002. Tous ces projets avaient été présentés aux riverains en réunions publiques. D'un projet d'une emprise de 20 mètres avec voie en double sens de circulation présenté en 2002 à l'ensemble des riverains à celui présenté aujourd'hui dans le cadre de l'enquête publique, de nombreuses remarques des riverains ont été prises en compte. En effet, aujourd'hui, le projet présenté est d'une emprise réduite à 13 mètres. Il ne comprend plus qu'une voie en sens unique de circulation afin de minimiser la gêne des riverains. La création de cheminements piétons sécurisés et la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle va dans le sens de la demande des habitants du secteur.
  
- 2) *Premier POS de décembre 1973 : les réserves n'avaient pas pour objet de désenclaver une petite partie d'un quartier et encore moins de faciliter l'accès aux établissements sportifs puisque ceux-ci n'étaient même pas inscrits en réserve foncière ni la rue de Verdun :*

**- Réponse de la MEL :**

L'objet des réserves présentes au PLU est pour la réserve n°1 l'aménagement du carrefour rue Lorthiois-rue de Verdun et pour la réserve n°3, l'extension vers la rue Turgot (emprise 12m) et la liaison RD9/rue de Verdun (emprise 20m). Dès 1973, l'emplacement réservé n°3 existait au POS sur l'emprise privée du Sentier des Prieux et un emplacement réservé n°1 existait également pour réalisation d'équipement public rue Mirabeau (Collège Van der Meersch aujourd'hui). En 1975, l'emplacement réservé n°3 existait toujours au POS pour le Sentier des Prieux (pour la liaison du CD 9 - rue de Verdun) et deux nouveaux emplacements réservés en superstructures n° 4 et n° 5 étaient créés rue des Prieux et rue Mirabeau, aujourd'hui respectivement devenus le Groupe Scolaire Saint Exupéry et le parc des

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

**Sports Pierre de Coubertin. Le Sentier des Prieux, partie privée concernée par le projet faisait donc bien l'objet d'un emplacement réservé dès 1973, repris depuis aux différents POS et PLU successifs. Pour ce qui concerne le tronçon Rue Lorthiois-Rue de Verdun, l'emplacement réservé n'y était pas matérialisé car la rue de Verdun est un chemin rural (propriété privée de la commune).**

- 3) *délibération MEL de 2013, il est noté : une piste cyclable et un cheminement piéton seraient suffisants sur la partie aménagée du Sentier des Prieux, la voie circulée par les véhicules pouvant être réalisée sur la rue de Verdun (sans suite) :*

**- Réponse de la MEL : Dans la délibération 13 C 0586 du Conseil de la MEL du 15/11/2013 actant le bilan de la concertation publique préalable, il n'est repris page 2 qu'une énumération des remarques du public inscrites au registre mis à sa disposition. Un bilan favorable de la concertation publique préalable a été voté à l'unanimité, tenant compte de l'intérêt général du projet, permettant d'arrêter le principe de l'opération et de poursuivre la procédure de déclaration d'utilité publique, la mise en comptabilité du PLU et d'obtenir l'arrêté de cessibilité par l'ouverture conjointe des enquêtes pour cause d'utilité publique.**

- 4) *Dossier d'enquête parcellaire : il y aurait des incohérences entre les tableaux et les plans :*

**Réponse de la MEL : Le dossier d'enquête parcellaire reprend pour chaque numéro présent sur le plan parcellaire l'identité des propriétaires concernés sur l'état parcellaire. Aucune incohérence n'est relevée entre ce plan et l'état parcellaire.**

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

- 5) *Il n'y a pas de chiffrage pour les clôtures ou plus précisément pour les écrans phoniques :*

**Réponse de la MEL :** En ce qui concerne l'indemnisation des clôtures, il sera demandé aux propriétaires concernés de faire parvenir à la MEL 3 devis émanant de 3 entreprises différentes. Le montant dû au titre de l'indemnisation pour le remplacement des clôtures riveraines, après validation par les services de la MEL, sera versé aux propriétaires concernés lors de la régularisation de la vente par acte notarié. Ces montants individualisés n'ont pas à figurer dans l'estimation sommaire des dépenses jointe au dossier d'enquête publique.

- 6) *Impact bruit-pollution : la MEL promet plus de 2.000 véhicules par jour qui passeront dans les fonds de jardin et impact sur la faune et la flore :*

**Réponse de la MEL :** Il s'agit de 2.000 véhicules par jour maximum estimé. Cela représente 3 véhicules par minute en heure de pointe soit un véhicule toutes les 20 secondes.

- Un diagnostic préalable à l'étude d'impact, non requise par la DREAL pour ce projet, avait révélé que la qualité de l'air au droit de la zone du projet était satisfaisante. La mise en place d'une zone de circulation apaisée (zone 30) en sens unique de circulation pour le tronçon créé n'aura pas de répercussion notoire sur la qualité de l'air existante.
- En ce qui concerne la destruction d'espaces verts et d'espèces protégées, il est à souligner que l'étude d'impact n'a pas été requise par la DREAL et que le diagnostic préalable à l'étude d'impact avait relevé que les habitats présents sur la zone d'étude pour la faune et la flore étaient d'origine anthropique ou

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

**modifiés par l'homme. La présence de nombreux espaces verts dans le projet présenté permettra la mise en œuvre d'une diversité végétale qualitative.**

- 7) *Sentier bordé d'arbres plus que trentenaires qui seront abattus « grâce à ce projet » :*
- **Réponse de la MEL : D'autres plantations seront prévues sur les différents espaces verts maintenus après réalisation du projet de façon à offrir une biodiversité qualitative.**
  
- 8) *Pas d'enquête d'impact ?:*
- **Réponse de la MEL : La décision de la DREAL du 6/05/2013 a été de ne pas recourir à une étude d'impact suite à la saisine de celle-ci par la MEL pour une étude au cas par cas.**
  
- 9) *Les habitants du quartier "Saint François" utilisent la rue de Tourcoing, la rue de Ravennes et le début de la rue Mirabeau pour se rendre au complexe sportif en voiture, parce que c'est le trajet le plus naturel, plus court, sans problème de priorité, sans feux et sécurisant :*
- **Réponse de la MEL : Le projet permettra une répartition des flux de circulation**
  
- 10) *Pour se rendre au supermarché SIMPLY, comment imaginer un circuit par la rue de Verdun ? :*

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

- **Réponse de la MEL** : Le projet permettra une répartition des flux de circulation
  
- 11) Pourquoi créer un 2ème itinéraire parallèle à la rue de Ravennes / rue de Tourcoing ?
- Les habitants des Francs Vert-Près préfèrent utiliser les écoles proches de chez eux donc accessibles à pied.
- Quant au collège, il est accessible sans problème à pied ou en vélo par le chemin existant rue de Verdun (enfants de 11 / 15 ans autonome)
- **Réponse de la MEL** : Ceci n'est qu'une appréciation personnelle. Ce projet permettra une meilleure répartition des flux de circulation.
  
- 12) Un panneau interdisant de tourner à gauche sur la rue de Londres devrait être prévu puisque la création du tronçon sur le sentier des Prieux est pour l'accès aux écoles et complexes sportifs :
- **Réponse de la MEL** : L'interdiction de tourner à gauche vers la rue de Tourcoing en venant du Sentier des Prieux n'a pas à être prévue car la présence d'un carrefour à feux permettra ce tourne-à-gauche de façon sécurisée. La voie nouvelle est créée pour permettre le désenclavement du quartier des Francs vers le quartier Mirabeau mais également pour permettre de rejoindre en toute sécurité les autres quartiers de la ville de Mouvaux.
  
- 13) Il faut avouer que cette voirie ne servira pas qu'à desservir les équipements sportifs ou les écoles mais surtout pour accéder aux commerces du centre-ville soit

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

*donc passer par la rue de Londres. Ce constat légitimerait un accès à 100 % par la rue de Verdun.*

- **Réponse de la MEL :**

- **Cette voirie permet le désenclavement du quartier des Francs et assure le maillage cyclable de la Commune.**

- *14) Proposition d'un rond point (avec plan joint) au Carrefour rue de Londres - rue Tourcoing - rue de Turgot*

- **Réponse de la MEL :**

**Le mini-giratoire proposé (Rayon de 11m) n'est pas adapté sur ce projet. Ce type d'aménagement est à privilégier dans les zones urbaines à faible trafic et à vitesse modérée, ce qui n'est pas le cas de l'axe rue de Londres – rue de Tourcoing (recommandations du CEREMA). Il aurait fallu prévoir un giratoire compact avec un rayon de 14m pour la gestion du trafic existant (présence d'une ligne de bus notamment) + 4m pour la gestion des piétons et cyclistes. Cette solution n'a pas été retenue pour des raisons sécuritaires et de fluidité du trafic. Il est en effet nécessaire de liaisonner le quartier des Francs vers le quartier Mirabeau de manière directe. La solution proposée par Mr DEWYNTER suppose de passer par la rue de Verdun puis par la rue de Tourcoing avant d'arriver à la rue des Prieux, ce qui est contraire à l'objectif du projet.**

- *15) Une voirie à 30km/h n'a pas pour vocation à supporter d'importants flux de circulation.*

- **Réponse de la MEL : Le flux estimé de circulation automobile est de l'ordre de 2000 véhicules/jour maximum, ce qui correspond à 3 véhicules/mn en**

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

**heure de pointe. Le trafic sera limité sur ce nouveau tronçon. Quant à la zone 30, elle peut être utilisée sur des voies de distribution où le trafic est plus important. Mais ce n'est pas le cas dans ce projet. La zone 30 a été prévue ici, conformément au PDU, afin de limiter les nuisances induites par la circulation automobile et favoriser l'usage des modes doux.**

- 16) *L'expropriation ne concerne pas uniquement les fonds de jardins*

**- Réponse de la MEL :** Les acquisitions nécessaires au projet concernent comme évoqué des fonds de jardin pour la grande majorité mais aussi du sol de voirie.

- 17) *Nous constatons que le projet routier est prioritaire et que le cheminement cyclable est un faire valoir. Avec la création d'une voirie, il n'est plus question de stabiliser la circulation automobile mais de l'accroître*

**- Réponse de la MEL :** Le projet d'aménagement prévu en zone 30 prévoit un partage des usages sur l'espace public : piéton (2 cheminements piétons prévus de 1,50m et 1,80m de large), une piste cyclable bidirectionnelle de 2,50m de large en site propre et sécurisée du flux véhicules par la présence d'une bande verte de 1,80m, une voie de circulation automobile en sens unique de 3,50m de large. Sur les 13 mètres d'emprise du projet, seuls 3,50m sont consacrés à l'usage des véhicules. L'on ne peut donc dire que le projet routier est prioritaire et que les autres modes de circulation sont des "faire-valoir".

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

- 18) *Si le projet actuel doit permettre de créer une vraie continuité entre plusieurs itinéraires cyclables, il n'est pas prévu de liaison avec les bandes cyclables de la rue de Londres*
- **Réponse de la MEL :** La rue de Londres est actuellement une voirie départementale dont la MEL doit récupérer la compétence au 1er janvier 2017 (Loi MAPTAM). A cette date, nous pourrons en fonction des besoins et des finances disponibles lancer les études et les programmations sur ce point.
- 19) *Il n'est pas prévu dans le futur de prolonger la piste cyclable sur la rue Lorthiois (qui aujourd'hui s'arrête au carrefour rue de verdun /rue Lorthiois)*
- **Réponse de la MEL :** Une esquisse d'aménagement de voirie avec une piste cyclable a été établie sur une portion de la rue Lorthiois en se connectant à la future piste cyclable de la rue de Verdun. Néanmoins l'avancée de ce dossier dépend du programme immobilier du site des carbonisages.
- 20) *Il n'est pas prévu dans le futur de prolonger la piste cyclable rue de Verdun dans sa partie aménagée malgré l'existence d'un aire de jeu.*
- **Réponse de la MEL :** cela n'est pas prévu par manque d'emprise actuellement.
- 21) *Emprise rue de Verdun (entre Lorthiois et Prieux) : Il existe 3 documents avec des largeurs différentes 12m, 13m et 12,60m sur les profils en travers*
- **Réponse de la MEL :** L'emprise de cette portion de voirie est de 13m environ. Elle est délimitée par les clôtures existantes. Le profil en travers joint à l'enquête mentionne bien l'emprise de 13m.

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

- 22) L'emprise sentier des Prieux prévue à l'expropriation est de 13m alors que le profil en travers est de 12,60m. Pourquoi le besoin de prendre 13m ?:

- **Réponse de la MEL :** L'emprise nécessaire aux travaux pour le Sentier des Prieux est de 13m comme mentionné sur les plans du projet.

- **8) Questions posées par Mr BERTAUX, 10 rue Van Gogh**

- *Pourquoi la piste cyclable est-elle du côté droit de la rue de Tourcoing ?*

- **Réponse de la MEL :**

- La piste cyclable bidirectionnelle rue de Verdun est la troisième phase d'un projet d'un kilomètre allant de la rue Lorthiois à la rue Mirabeau. Dans un souci d'homogénéité et de sécurité, il est préférable d'avoir la piste cyclable toujours du même côté. Pour ce faire, le choix de son positionnement a été dicté par les raisons suivantes :

- Avoir la piste cyclable côté opposé à l'entrée de l'école rue des Prieux afin de ne pas mélanger les flux piétons/cyclistes sur la zone de dispersion de l'école,

- L'alignement de la nouvelle voie sentier des Prieux avec la voie existante rue des Prieux a créé un délaissé qui nous a permis de placer la piste cyclable sans prendre de terrain supplémentaire sur les propriétés riveraines.

- *Pouvez-vous apporter des précisions sur la clôture des fonds de jardin avec un accès style portillon ?*

- **Réponse de la MEL :** Les questions relatives à l'indemnisation des clôtures et éventuels portillons seront abordées individuellement avec chaque riverain concerné par les acquisitions lors des négociations foncières. Un cahier des

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

charges sera élaboré en collaboration avec la ville afin d'assurer un traitement homogène des fonds de parcelles.

- *Pourquoi des feux et non un rond point ?*
- **Réponse de la MEL :** Dans une recherche d'efficience, cette solution a été écartée. S'il est vrai que le rond-point présente de nombreux avantages, il aurait été, sur ce carrefour, consommateur de foncier supplémentaire, aurait allongé le parcours des modes doux (piétons/vélos), aurait été moins sécurisant pour les cyclistes et les piétons notamment et n'aurait pas permis une régulation du trafic. En outre, l'usage d'un rond-point est plutôt conseillé lorsque le trafic de chaque branche est équilibré. Ce qui n'est pas le cas dans ce projet, le rapport étant de 1 à 4.
- *Peut-on éviter la ligne droite ?*
- **Réponse de la MEL :**  

Le projet présenté à l'enquête prévoit la réalisation d'une zone 30 avec plusieurs événements permettant de ralentir la circulation : ralentisseurs de type "plateaux", chicane en entrée de voie côté rue Lorthiois. Ces éléments de sécurité sont implantés tous les 100m environ conformément aux recommandations du CEREMA (Centre d'études de référence pour les aménagements de voirie) et permettent la mise en œuvre d'une voie à circulation apaisée.
- *Interdire les camions ?*
- **Réponse de la MEL :** Un arrêté de police municipal pourra être pris par la ville de Mouvaux pour interdire la circulation des poids lourds sur cette voie avec mise en place d'une signalisation conforme à l'arrêté de circulation. Il s'agit du pouvoir de police du maire.

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

- *Poser un revêtement adapté contre les nuisances sonores ?*
- **Réponse de la MEL :** Lors d'une vitesse inférieure à 50km/heure, le bruit du moteur du véhicule est plus important que celui du roulement. Il n'y a donc aucun intérêt à mettre en œuvre ce type de revêtement en zone 30.
  
- **9) Courrier de Mr et Mme PERTHAME, 11 rue de Verdun**
- *Pourquoi la création d'une voie supplémentaire de circulation ?*
- **Réponse de la MEL :** La réalisation d'une voie de circulation automobile est nécessaire en plus d'un itinéraire piéton et d'une piste cyclable bidirectionnelle pour désenclaver le quartier des Francs et permettre de rejoindre plus facilement les écoles par tous moyens. Cette voie a été conçue en sens unique de circulation, en zone 30 de façon à limiter les nuisances.
- *Pourquoi ne pas aménager le sentier des Prieux en « voie verte » avec uniquement des déplacements doux ?*
- **Réponse de la MEL :** En milieu urbain, la voie verte sert à mailler un itinéraire complet en mode de déplacement doux en dehors de toute circulation motorisée. Ce dispositif n'est pas compatible dans le schéma de voirie existant.
- *Quelles sont les mesures envisagées pour les fonds de jardin (clôtures, haies, arbres) et avec quelle prise en charge ?*

**- Réponse de la MEL :**

Les questions relatives à l'indemnisation des clôtures seront abordées individuellement avec chaque riverain concerné par les acquisitions lors des négociations foncières. Un cahier des charges sera élaboré en collaboration avec la ville afin d'assurer un traitement homogène des fonds de parcelles.

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

- *Comment la différence de niveau entre la nouvelle voie et les fonds de jardin sera-t-elle prise en compte ?*
- **Réponse de la MEL** : Les travaux sont gérés par la MEL. Les différences de niveaux sont connues et seront maîtrisées par les services de la MEL lors des travaux de façon à ce que les riverains ne subissent aucun désagrément lié à ce point.
- *Peut-on prévoir un plateau surélevé au carrefour de la rue de Tourcoing à la place des feux prévus ?*
- **Réponse de la MEL** : La mise en place d'un carrefour à feux au carrefour Tourcoing-Prieux a été prévue afin de sécuriser et de fluidifier le carrefour. Il permettra une meilleure insertion dans la circulation notamment pour les modes doux (piétons et cyclistes).
- *Un rond point ?*
- **Réponse de la MEL** : Dans une recherche d'efficience, cette solution a été écartée. S'il est vrai que le rond-point présente de nombreux avantages, il aurait été, sur ce carrefour, consommateur de foncier supplémentaire, aurait allongé le parcours des modes doux (piétons/vélos), aurait été moins sécurisant pour les cyclistes et les piétons notamment et n'aurait pas permis une régulation du trafic. En outre, l'usage d'un rond-point est plutôt conseillé lorsque le trafic de chaque branche est équilibré. Ce qui n'est pas le cas dans ce projet, le rapport étant de 1 à 4
- *Un revêtement anti-bruit ?*
- **Réponse de la MEL** : Lors d'une vitesse inférieure à 50km/heure, le bruit du moteur du véhicule est plus important que celui du roulement. Il n'y a donc aucun intérêt à mettre en œuvre ce type de revêtement en zone 30.

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)

**Autres points soulevés par des riverains :**

- *Prévoir des pistes cyclables rue de Tourcoing : Même si ce point est hors périmètre de DUP, voici la réponse des services de la MEL :*

**La rue de Tourcoing est actuellement une voirie départementale dont la MEL doit récupérer la compétence au 1er janvier 2017 (Loi MAPTAM). A cette date, nous pourrons en fonction des besoins et des finances disponibles lancer les études et les programmations sur ce point.**

- *Bien sécuriser le carrefour avec la rue Lorthiois car le Stop est trop souvent non respecté :*

- **Réponse de la MEL :** La sécurisation du carrefour avec la rue Lorthiois est prévue dans le cadre du projet par la mise en œuvre d'un ralentisseur de type "plateau" en enrobé rouge matérialisant l'entrée dans la zone 30 et obligeant les véhicules à ralentir à ce carrefour. Il n'y aura plus de "stop" à cet endroit mais une priorité à droite.

- *Pourquoi une deuxième enquête publique ?:*

**Réponse de la MEL :** La première enquête intervenue en 2013 avait été faite dans le cadre de la concertation publique préalable et non dans le cadre de l'enquête unique de DUP.

- *Mr et Mme MAES, 20 rue van Gogh : terrain en deça / nouvelle voie (inquiets) :*

- **Réponse de la MEL :** Les travaux sont gérés par la MEL. Les différences de niveaux sont connues et seront maîtrisées par les services de la MEL lors des

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

**travaux de façon à ce que les riverains ne subissent aucun désagrément lié à ce point.**

### **3.4 le point de vue du Maire de la Ville de Mouvaux :**

*- S'agissant de la demande des riverains du tronçon, "°1 à 16 Rue de Verdun" :*

**La configuration du projet permet tout à fait de scinder l'aménagement de la Rue de Verdun au droit des numéros précités, de celui de la Rue de Prieux privilégié par nos soins pour des conditions de cohérence et de sécurité routières.**

**Compte tenu de la volonté réaffirmée par l'ensemble des riverains, désormais constitués en association, je ne vois aucune objection à ce que ce tronçon de la Rue de Verdun demeure en domaine privé.**

**Celui-ci ne fera dès lors l'objet d'aucun aménagement public et sera maintenu en impasse sans aire de retournement. Nos collectivités n'ont pas vocation à investir des deniers publics pour aménager des voies privées en impasse. La proposition d'aménager une zone de rencontre n'est donc pas envisageable. Tous les exemples cités en page 3 sont bien des voies publiques.**

**En revanche, deux problématiques mériteront d'être travaillées par la Ville et la MEL en collaboration étroite avec les riverains concernés:**

**Il s'agira pour la collectivité publique de se retirer définitivement de toute propriété foncière sur l'emprise du chemin rural définie au cadastre en vendant au prix à un tiers identifié ou utilisateur, les parcelles nécessaires. Pour ce faire, la Ville saisira les services de France Domaine.**

**La question de l'accès aux parcelles n°12 et 14 devra être envisagée de façon précise compte tenu de l'étroite imbrication à cet endroit du projet du Sentier des Prieux et de**

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

**la Rue de Verdun. Il conviendra pour la MEL de réétudier son projet de façon à scinder le plus intelligemment possible les affectations et dessertes futures de chacune des voies.**

**S'agissant plus particulièrement de la demande d'accès au terrain cadastré AL 159, appartenant à Monsieur et Madame PRETE, celui-ci pourra se faire sur l'emprise de la nouvelle voie carrossable créée Rue de Verdun/Sentier des Prieux.**

*- S'agissant des observations de Monsieur et Madame Carbon en date du 7/10/2016 :*

**Si je laisse le soin aux services de la MEL, de répondre techniquement aux observations « routières » portées par ces époux, j'insiste sur la nécessité publique de réaliser l'aménagement de la Rue de Verdun prolongée par celui du Sentier des Prieux.**

**Ce maillage représentera certes un investissement public mais permettra, enfin, de mailler deux quartiers voisins qui jusqu'alors se « tournaient » le dos. Cet aménagement permettra d'offrir un cheminement routier sécurisé, permettant de gagner bon nombre d'équipements publics largement fréquentés par les riverains du quartier des Francs. Le maillage cyclable en double sens permettra à tous d'aller et venir en toute sécurité, en site propre, entre les deux quartiers et de liasonner complètement, notamment, tout un réseau allant de la Rue Mirabeau au grand projet métropolitain de Voie Verte du Ferrain.**

**La réalisation de ce projet n'est que l'aboutissement de ce qu'avaient toujours envisagé mes prédécesseurs et les aménageurs de la Ville dès les années 1980 !**

**Plusieurs annotations apposées dans le registre corroborent d'ailleurs mes propos et évoquent bien souvent la dangerosité du maillage routier actuel: M. Leclercq, Mme Champault, M. Bataille, M. Lici, M. et Mme Duquenne, Mme Aubert pour ne citer qu'eux ...**

*- S'agissant des inquiétudes de Monsieur Bartolini en date du 24/09/2016 :*

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

**Il est faux d'imaginer un flot de véhicules encombrant le nouvel axe envisagé Sentier des Prieux. La circulation automobile sera modérée à l'image de celle qui existe dans la Rue des Prieux voisine ou dans la Rue de la Forgette. Celle-ci portera pour l'essentiel aux heures de pointes aux heures scolaires et périscolaires.**

**La Ville a résolument opté pour une voie aménagée en zone 30 et en sens unique *i* son pendant en sens contraire étant assuré par la Rue de la Forgette.**

**Il s'agit bien d'une desserte secondaire entre deux quartiers et non d'une voie de shunte pour la circulation de la RD de la Rue de Tourcoing.**

**En outre, les habitants du quartier des Francs n'ont aucun intérêt à rallonger leur parcours en empruntant la voie nouvelle. La Rue Lorthiois est le chemin le plus aisé et le plus court actuellement, et à l'avenir, pour rejoindre le Grand Boulevard.**

*- S'agissant des remarques soulevées par Monsieur DEWVNTER dans son courrier du 06/10/2016 :*

**Mes prédécesseurs ont toujours vu dans ce maillage une liaison viaire opportune pour le développement et la communication de deux quartiers. Je ne peux que les féliciter d'avoir gravé dans les différents documents d'urbanisme et de planification successifs, et ce dès 1973, cette vision d'aménagement qu'ils ont eue du territoire Mouvallois.**

**Le promoteur qui a construit le lotissement voisin dit des peintres « Renoir, Matisse ... ) a d'ailleurs bien entériné cette vision puisque la voie était dessinée sur les plans de l'époque et qu'une liaison de 5 m avait même été prévue pour liaisonner le lotissement au Sentier des Prieux. Aujourd'hui encore, cet accès persiste et appartient à la copropriété.**

**Le projet actuel s'inscrit bien dans la continuité de mes prédécesseurs.**

**Il est en outre erroné de prétendre qu'un seul projet a été présenté sans aucune autre alternative. Depuis 2002, plusieurs projets d'aménagement de ce tronçon ont été**

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

**élaborés et proposés lors de réunions publiques de présentations aux riverains. Le projet actuellement soumis à l'enquête est le fruit du travail partenarial MEI/Ville tenant compte des remarques des riverains:**

**L'emprise a été réduite et portée de 20m à 13m.**

**La circulation automobile s'effectuera en sens unique et a été éloignée des fonds de jardin privé par des cheminements piétons et cyclables ainsi que par des espaces verts tampons. Des espaces plantés et paysagers seront aménagés au droit de la voie nouvelle.**

**Le choix de porter la circulation davantage sur le Sentier des Prieux que sur la Rue de Verdun résulte de considérations de sécurité routière et de cohérence dans l'articulation d'un maillage.**

**Porter les valeurs d'un développement durable, ce n'est pas piétonner toutes nos villes! La voiture fait encore partie de nos modes de déplacement. Mais cette dernière évolue et devient de moins en moins polluante. Elle circule sur des voies aux réseaux enterrés présentant une circulation « apaisée », généreusement plantée et proposant une large place aux déplacements doux (piétons et vélos). En tant que Maire, il m'appartient de proposer un maillage routier à mes concitoyens et de sécuriser l'ensemble de leurs cheminements, quels que soient leur moyen de déplacement! Assurer le mieux vivre ensemble est l'une de mes missions.**

**Il me semble que Monsieur Dewynter, habitant Rue de Tourcoing, est peu disposé à émettre des hypothèses sur les itinéraires des habitants des Francs. Si les Rues Gambetta et Jean Bart sont bien en sens unique en direction, il ne faut pas oublier que ces rues sont coupées par les rues Rouget de Lille et Gabriel Péri proposant heureusement d'autres itinéraires « plus tranquilles » aux habitants du quartier.**

**Rejeter l'ensemble des flux sur une seule route départementale à la circulation dense n'est pas une solution opportune pour le Maire que je suis. Je me dois de développer pour les Mouvallois des maillages secondaires. En outre, la traversée de la Rue de Tourcoing pour les habitants des Francs voulant tourner à gauche aux sorties des Rues**

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
( dossier ref : E16000100)

**Gambetta, Jean Bart, Coulons et lorthiois est très difficile voire accidentogène, contrairement à ce que laisse entendre Monsieur Dewynter.**

**Au regard du diagnostic préalable, la DREAL n'a pas jugé utile de solliciter une étude d'impact. la voie projetée, supportant un transit secondaire, connaîtra un pic de circulation lors du bon fonctionnement des équipements publics et particulièrement aux entrées-sorties scolaires et périscolaires. les nuisances seront moindres. Par ailleurs, la présence des nombreux espaces plantés accompagnant le projet permettront à la biodiversité de s'épanouir et d'aller et venir entre espace public et jardins d'agrément privés. Les espaces verts étant de la compétence Ville, je m'engage à y apporter une attention toute particulière.**

**la création de la piste cyclable permet bien de poursuivre le maillage cyclable de la commune. Il est incorrect d'affirmer que celle-ci s'arrête au carrefour de la Rue Lorthiois et de la Rue de Verdun. D'autres tronçons sont d'ores et déjà envisagés: pour ne citer qu'eux, celui de la voie verte du Ferrain, celui de la Rue Lorthiois à la Rue de la Forgette.**

**De façon certaine, j'ai pour volonté d'étoffer le maillage cyclable au fil des projets et des années.**

**Monsieur Dewynter préconise de porter la circulation routière sur toute la Rue de Verdun et non pas sur le Sentier des Prieux.**

**Cette orientation a toujours été portée par ses soins et donc n'a pas manqué d'être analysée par les services techniques de la MEL et du Département.**

**Cette option a été écartée pour des seuls motifs de sécurité routière et de cohérence de maillage:**

**La Rue des Prieux et sa piste cyclable se situent, elles, en parfait alignement et dans une parfaite cohérence de maillage, ce qui est bien l'objectif de notre projet**

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

**La volonté de ne pas accroître la dangerosité du carrefour rue de Londres/Rue de Tourcoing/Rue Turgot, en augmentant le flux véhicules sur cet axe, puisque sa configuration actuelle, non perpendiculaire, rend son fonctionnement beaucoup plus dangereux que le tracé du carrefour projeté.**

**Préconiser un rond-point en lieu et place d'un carrefour en pleine ville, va à l'encontre totale de notre souhait de faciliter les modes de déplacement doux. En effet, un rond-point accorde dans son fonctionnement même la priorité à la voiture et tend à ne pas faire ralentir les automobilistes, qui se sentent prioritaires au mépris de tout autre utilisateur. Réaliser un mini-giratoire sur une route départementale à fort trafic est inopportun.**

*- S'agissant des observations de Monsieur Bertaux en date du 14/10/2016 :*

**Je laisse la MEL répondre sur les aspects plus techniques des observations portées.**

**Je prendrai, quant à moi, les arrêtés de police nécessaires pour interdire aux poids lourds l'accès à cette voie, sauf desserte riveraine en cas de déménagement ou de travaux conséquents.**

### **3.5- Remarques du Commissaire-Enquêteur :**

Avant d'émettre des remarques sur les nombreuses observations du public et les réponses des pétitionnaires, il apparaît nécessaire de rappeler les enjeux du projet tels que définis par la MEL et la Municipalité de Mouvaux.

Le projet d'aménagement de voirie entre la rue Lorthiois et la rue de Tourcoing est rendu nécessaire pour parfaire les maillages routier et cyclable existants en garantissant la continuité des circuits actuellement présents. Ce projet de voie permettra en effet de désenclaver le

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

quartier des Francs, en évolution actuellement par la création prochaine d'environ 150 logements sur le site des Carbonisages.

La création d'un itinéraire sécurisé pour rejoindre le quartier Mirabeau qui accueille d'importants équipements scolaires et sportifs ainsi qu'une petite zone commerciale facilitera l'accès des riverains du quartier des Francs vers le quartier Mirabeau.

Le sentier des Prieux / rue de Verdun, est idéalement placé pour permettre de désenclaver le quartier des Francs. Son ouverture à la circulation permettrait de créer une parallèle à la rue des Ravennes/rue de Tourcoing offrant ainsi aux habitants de la rue Lorthiois et du quartier des Francs un deuxième itinéraire pour rejoindre le quartier Mirabeau, accueillant d'importants équipements scolaires et sportifs ainsi qu'une petite zone commerciale.

Après une étude approfondie des observations du public d'une part, des éléments de réponse apportés par la MEL et le Maire de la Ville de Mouvaux d'autre part, le commissaire enquêteur considère que les argumentations des pétitionnaires apportent des réponses globalement satisfaisantes aux préoccupations du public.

Pour sa part, il émet les remarques suivantes **regroupées par thèmes** :

### **A - La concertation publique**

- **Concernant le projet des Prieux :**

La concertation publique : en 1973, un emplacement réservé figurait déjà dans le POS.

À partir de 2002, d'autres projets ont vu le jour et ont été présentés aux riverains en réunions publiques.

Leurs observations ont été prises en compte et l'emprise du projet a été ramenée de 20m à 13m avec une voie à sens unique afin de minimiser la gêne des riverains.

La création de cheminements piétons sécurisés et d'une piste cyclable bidirectionnelle va dans le sens du souhait des riverains.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

Par délibération du Conseil de la MEL n° 13C0586 datée du 15/11/2013, le bilan favorable de la concertation préalable a été voté à l'unanimité ce qui a permis d'arrêter le principe de l'opération et de l'actuelle mise à enquête publique.

On ne relève aucune incohérence entre le plan et l'état parcellaire.

Pour ce qui est de l'indemnisation des clôtures, il sera demandé aux propriétaires concernés de produire 3 devis d'entreprises différentes dont l'un sera validé par la MEL.

- **Concernant la rue de Verdun :**

Les riverains du tronçon n°1 à n°16 de la rue de Verdun, (constitués en association loi 1901), ne souhaitent pas que la rue de Verdun passe dans le domaine public et souhaitent au contraire rester en domaine privé.

Dans leur mémoire en réponse respectif, Monsieur le Maire de Mouvaux comme la MEL sont d'accord pour le maintien dans le domaine privé de cette voie.

Je suis, pour ma part favorable à cette décision et au maintien du fonctionnement actuel.

Il n'empêche que plusieurs points devront néanmoins faire l'objet d'une nouvelle concertation avec les résidents :

- 1) La collectivité publique (municipalité et MEL) envisage de se retirer définitivement de toute propriété foncière sur l'emprise du chemin rural définie au cadastre en vendant au prix négocié avec un tiers identifié ou à un utilisateur, les parcelles nécessaires.

Le service de France Domaine 59 sera saisi par la Ville afin d'obtenir un avis de valeur concernant ces emprises.

- 2) La question de l'accès aux parcelles n° 12 et n°14 devra être étudiée de façon précise compte tenu de de l'étroite imbrication à cet endroit du projet du sentier des Prieux et de la rue de Verdun.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

- 3) La MEL, en concertation avec les propriétaires de parcelles concernées, sera tenue de scinder au mieux des intérêts de chacun les affectations et dessertes futures de chacune des voies.

Le commissaire enquêteur adhère à la demande d'accès au terrain cadastré AL159 (propriété de Monsieur et Madame PRETE) qui pourra se faire sur l'emprise de la nouvelle voie carrossable créée rue de Verdun/sentier des Prieux.

Quant au contenu des sous-sols rue de Verdun, cette voie étant privée, les services de la MEL ne possèdent aucun document relatif à cette question.

- 4) Compte tenu de la décision prise conjointement par la MEL et Monsieur le Maire de Mouvaux de donner suite à la demande des riverains de la rue de Verdun de demeurer en domaine privé et impasse et, de ce fait, de ne pas donner suite à la réalisation des travaux sur ce tronçon, il conviendra de prévoir la modification du PLU avec la suppression de l'emplacement réservé n°3 sur le tronçon rue Turgot/rue de Verdun.

Force est de constater que de nombreuses réunions ont été organisées entre les différents partenaires et le public, que celles-ci ont permis de faire évoluer le projet et, de ce fait, rien ne s'oppose au fait de surseoir au projet de la rue de Verdun et de le dissocier de celui du Sentier des Prieux.

## **B - L'environnement :**

Par lettre datée du 6/05/2013, la DREAL n'a pas jugé nécessaire de procéder à une étude d'impact.

- **Concernant le bruit**

Il est évident que le nouvel axe envisagé apportera quelques nuisances sonores supplémentaires. Cependant il faut préciser qu'elles ne seront à déplorer que d'une façon ponctuelle, aux heures de pointe et aux déplacements scolaires et périscolaires.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

La voie, qui sera à sens unique et en zone 30 limitera les nuisances et ne sera qu'une desserte secondaire entre 2 quartiers.

- **Concernant la faune et la flore :**

Rappelons que l'étude d'impact n'a pas été requise par la DREAL.

Par ailleurs, les nombreux espaces verts prévus dans le projet devraient permettre un développement satisfaisant à la fois de la flore et de la faune.

- **Concernant la pollution :**

L'existence d'une zone de circulation apaisée (zone 30 à sens unique) ne devrait pas avoir de répercussion notoire sur la qualité de l'air (avis de la DREAL du 06/05/2013)

- **Concernant la circulation :**

Le projet doit permettre une répartition des flux de circulation. Un suivi doit être mis en place pendant plusieurs semaines permettant d'éventuels réajustements au niveau du carrefour à feux.

Pour ce qui est de la piste cyclable il apparaît préférable de maintenir une seule piste unilatérale (coté opposé à l'école rue des Prieux) afin de ne pas mélanger les circuits piétons et cyclistes.

Quant aux lignes droites, le projet zone 30 prévoit des ralentisseurs de type "plateaux" et des chicanes qui sont des éléments de sécurité supplémentaires.

La circulation des camions sera gérée par un arrêté municipal interdisant la circulation des poids lourds sur la voie.

Un rond point au lieu de feux au carrefour ne semble pas adapté car, s'il est vrai qu'il pourrait apporter certains avantages, il faut tenir compte du volume de foncier supplémentaire qu'il nécessiterait sans compter les parcours de mode doux qui s'en trouveraient sensiblement rallongés et l'insécurité qu'entraînerait le déséquilibre de densité de circulation entre les rues de Tourcoing et des Prieux.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
( dossier ref : E16000100)*

Les différences de niveau entre la voie et les fonds de jardins seront compensées lors de la phase opérationnelle du chantier.

Une bande verte prévue côté droit du sentier des Prieux en venant de la rue Lorthios devrait permettre de régler ce problème.

**En résumé :**

Le projet soumis à enquête publique porte sur 2 secteurs :

- **La rue de Verdun** qui, à la demande des propriétaires concernés et en accord avec la MEL et le Maire de Mouvaux, restera en propriété privée.
- **Le sentier des Prieux** dont le projet actuel convient à de nombreux administrés (une soixantaine) qui se sont déclarés favorables par observations écrites et orales.

Par ailleurs, on peut considérer que les différentes questions posées par le public trouvent réponses et argumentation satisfaisantes dans les mémoires de la MEL et du Maire de la commune.

*Claude Huart*

*Commissaire-Enquêteur*